



FORUM JEUNESSE
DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Mémoire du Forum jeunesse de l'île de Montréal

**Renouvellement de la politique québécoise de la
jeunesse**

Déposé le 23 septembre 2015

Présenté au Secrétariat à la jeunesse
Ministère du Conseil Exécutif

Le Forum jeunesse de l'île de Montréal

Depuis sa création en 2000, le Forum jeunesse de l'île de Montréal (FJÎM) coordonne des projets, défend les intérêts et porte la voix des jeunes Montréalaises et Montréalais âgés de 12 à 30 ans qui habitent son territoire, soit 27 % des jeunes du Québec (selon les chiffres de 2014 de l'Institut de la statistique du Québec), en vue d'améliorer leur bien-être et d'encourager leur participation citoyenne. Organisme de concertation représentant des centaines d'organisations jeunesse montréalaises, le FJÎM est gouverné par un conseil composé de vingt-sept jeunes représentants élus issus des milieux socioéconomique, sociocommunautaire, étudiant, des arts et de la culture, de l'environnement ainsi que des sports et loisirs. Depuis sa création, le FJÎM a permis, en 15 ans, à 500 jeunes représentants élus de se concerter et d'agir pour défendre les intérêts de leurs pairs sur des enjeux cruciaux.

Forum jeunesse de l'île de Montréal

1550 Metcalfe, Bureau 810
Montréal, Québec H3A 1X6
Téléphone: (514) 842-2400 # 2048
Courrier électronique: info@fjim.org
Site Internet : <http://fjim.org/>

Table des matières

| | |
|---|----|
| Introduction..... | 4 |
| 2. Valeurs..... | 6 |
| Citoyenneté..... | 6 |
| Développement durable | 7 |
| Diversité | 7 |
| Culture de la relève | 8 |
| 3. Projets modèles..... | 9 |
| 4. Recommandations principales | 11 |
| Axe1 - De saines habitudes de vie..... | 13 |
| Des relations interpersonnelles harmonieuses et des rapports égaux..... | 17 |
| Axe 2 - Un milieu favorable à la persévérance scolaire | 25 |
| Axe 3 - Des jeunes prêts pour le travail, une économie prête à les accueillir | 34 |
| Axe 4 - Une citoyenneté active et plurielle | 46 |
| 5. Synthèse des recommandations | 56 |
| Axe1 - De saines habitudes de vie..... | 57 |
| Axe 2 - Un milieu favorable à la persévérance scolaire | 59 |
| Axe 3 - Des jeunes prêts pour le travail, une économie prête à les accueillir | 61 |
| Axe 4 - Une citoyenneté active et plurielle | 63 |
| 6. Conclusion | 65 |

Introduction

Le Forum jeunesse de l'île de Montréal (FJÎM), un comité de Concertation Montréal, coordonne des projets, défend les intérêts et porte la voix des jeunes Montréalaises et Montréalais âgés de 12 à 30 ans qui habitent son territoire, soit 28 % des jeunes du Québec, en vue d'améliorer leur bien-être et d'encourager leur participation citoyenne. Organisme de concertation représentant des centaines d'organisations jeunesse montréalaises, le FJÎM est gouverné par un conseil composé de vingt-sept jeunes représentants élus issus des milieux socioéconomique, sociocommunautaire, étudiant, des arts et de la culture, de l'environnement ainsi que des sports et loisirs. Depuis sa création, le FJÎM a permis à 500 jeunes représentants élus de se concerter et d'agir pour défendre les intérêts de leurs pairs sur des enjeux cruciaux. Le FJÎM inscrit son action politique dans un cadre non partisan.

Le FJÎM a vu officiellement le jour lors de l'Événement régional jeunesse de l'île de Montréal qui a eu lieu les 21 et 22 janvier 2000. À cette occasion, près de 300 jeunes provenant de divers organismes de la région ont procédé pour la première fois à l'élection des représentantes et des représentants du Forum jeunesse de l'île de Montréal et ont aussi déterminé des priorités qui les concernent.

De plus, au cours des 15 dernières années, le FJÎM a soutenu plus de 80 projets novateurs, financés à hauteur de 6 948 042 \$, en plus d'avoir développé un solide réseau de partenaires dans les différents milieux travaillant pour les jeunes. Ce réseau permet au FJÎM de connaître davantage les besoins prioritaires des jeunes de la population jeunesse de l'île de Montréal.

Composition actuelle

Le Forum jeunesse de l'île de Montréal est composé de 27 jeunes représentants élus mandatés pour une durée de 2 ans. C'est lors de l'Événement régional jeunesse annuel que sont élus les représentants. Tous les organismes jeunesse de la région de l'île de Montréal peuvent présenter des candidats et des électeurs âgés de 12 à 35 ans lors du scrutin. Les membres individuels sont aussi représentés au Conseil des jeunes représentants par 2 représentants.

Processus de production de cette contribution

Le Forum jeunesse de l'île de Montréal est ravi de prendre part à cette vaste consultation publique en vue du renouvellement de la politique québécoise de la jeunesse. Représentant les jeunes résidents sur l'île de Montréal depuis l'année 2000, le FJÎM avait également contribué à la première politique québécoise de la jeunesse adoptée en 2001.

Étant donné le court délai imparti dans le cadre de cette consultation pour produire les mémoires de positionnements, les membres du FJÎM ont intégré dans le présent document plusieurs propositions qui ont émergé de consultations passées et récentes auprès de ses membres et partenaires afin de recueillir et développer le point de vue des jeunes Montréalais et des jeunes Montréalaises. Ces activités ont notamment rassemblé des centaines de jeunes provenant de différents secteurs (culturel, autochtone, scolaire, réinsertion sociale, LGBT, etc.).

Valeurs

Le Forum jeunesse de l'île de Montréal est le promoteur de valeurs qu'il souhaite voir intégrées aux politiques publiques mises en œuvre par les différents paliers de gouvernement. La future politique jeunesse du gouvernement du Québec devrait aussi s'inspirer de ces valeurs.

Citoyenneté

Parce que la vitalité à long terme de nos instances démocratiques est tributaire d'une relève bien informée et engagée, le FJÎM est sensible à cette question et y travaille sur plusieurs plans. Le cœur de notre action est l'intérêt des jeunes pour la sphère publique et politique et le défi de les y faire participer. Il est important que la parole des jeunes citoyennes et citoyens soit prise en compte et qu'ils trouvent un écho de leurs préoccupations dans les actions, les projets et les politiques qui les touchent. Même si la tendance générale montre un désintérêt marqué pour les institutions politiques structurées et règlementées, les jeunes sont toujours intéressés par les débats. Seulement, ils ont davantage tendance à créer leurs propres espaces de discussion, se reconnaissant moins dans ceux qui existent.

De plus, les instances démocratiques doivent refléter le visage de la diversité montréalaise et québécoise dans tous ses aspects. Pour nous l'engagement, c'est avant tout renoncer à l'individualisme pour participer à l'amélioration du milieu de vie. Que ce soit à l'école ou au travail, dans une association locale ou un parti politique, sur Internet ou dans la rue, s'engager, c'est poser de petits gestes qui changent la routine, mais qui contribuent à préparer les grandes actions qui changent le monde. Pour ce faire, il faut s'assurer que la participation des citoyennes et citoyens soit valorisée en les consultant à un moment où cela peut faire une réelle différence dans les travaux des commissions. Pour que la participation des jeunes dure dans le temps, elle doit s'appuyer sur des résultats concrets. Ils doivent avoir le sentiment que leur participation a valu la peine.

Développement durable

Pour le Forum jeunesse de l'île de Montréal, le développement durable doit se trouver au centre des débats collectifs. Que ce soit au sein des dossiers économiques, culturels, sociaux ou éducationnels, les enjeux environnementaux doivent faire partie de nos actions. C'est pour cette raison que nous avons spécifié dans la déclaration 2010-2015 *Le Montréal de ma génération*¹ que nous voulions une région économiquement durable, innovante et compétitive et que le développement durable doit être au centre de toutes nos réalisations. Il est important de miser sur les jeunes afin qu'ils deviennent des agents multiplicateurs auprès de leurs pairs et de leur famille, qu'ils poussent les gens à se mobiliser pour poser des gestes permettant de protéger notre environnement et notre biodiversité.

Diversité

Montréal est une terre d'accueil de centaines de milliers de personnes provenant de toutes les régions du monde. En ce sens, elle se doit de relever les défis posés par la présence de plusieurs cultures et de créer un environnement propice à l'inclusion et à une cohabitation harmonieuse. Pour les membres du FJÎM, la diversité constitue une richesse et une source d'inspiration sur laquelle doit s'appuyer le développement de la métropole. Cette vision, incluse dans *Le Montréal de ma génération*, doit être au centre des actions des gouvernements. Persuadé que les jeunes ont un rôle particulier à jouer pour faire valoir et user de la richesse de la diversité, le FJÎM reconnaît qu'un grand bout de chemin reste à parcourir afin d'éradiquer la discrimination sous toutes ses formes.

¹ Forum Jeunesse de l'île de Montréal, *Le Montréal de ma génération*, http://fjim.org/site/assets/files/1058/de_claration_-_le_montr_eal_de_ma_ge_ne_ration_2010.pdf

Culture de la relève

La participation des jeunes à la vie québécoise est un atout indéniable au dynamisme national. En ce sens, il apparaît primordial d'accorder une importance à la culture de la relève. En lien étroit avec la participation citoyenne, le FJÎM défend depuis longtemps une culture de la relève afin que les jeunes prennent leur place dans la société et possèdent les outils pour ce faire. Que ce soit par l'augmentation du nombre de jeunes dans les conseils d'administration, par l'encouragement d'initiatives jeunes en entrepreneuriat ou en encourageant la relève artistique, le FJÎM souhaite que les politiques publiques créent les des conditions pour renforcer le leadership de la jeunesse québécoise.

Projets modèles

Depuis sa création, le Forum Jeunesse de l'Île de Montréal a été le maître d'œuvre de plusieurs grands projets de développement social en plus d'appuyer des projets d'innovation sociale au profit de la collectivité. Ces projets, par et pour des jeunes, répondent à des besoins réels exprimés par des jeunes et des organisations jeunesse lors de consultations. A titre d'exemple, nous vous en présentons quelques uns ci-dessous ² qui sont liés aux axes d'interventions ciblés dans le cadre de la présente consultation:

- **Outiller la relève artistique montréalaise**, travaille, depuis 2005, à répondre aux différentes problématiques vécues par les jeunes artistes, notamment à travers un service d'information et de référence, le portail www.artere.qc.ca.
- **Osez l'économie sociale**, se donne le mandat de sensibiliser les jeunes au modèle de l'économie sociale et les invite à choisir ce modèle pour travailler ou créer une entreprise.
- **Prends ta place**, notre action rassembleuse autour de la participation citoyenne des jeunes, qui poursuit ses travaux depuis 2002 avec l'objectif premier d'encourager les jeunes à s'engager dans le développement de notre communauté.
- **Qui vote gagne**, toujours dans sur le même enjeu de la participation citoyenne des jeunes s'adresse spécifiquement aux 18-30 ans et vise à stimuler la participation électorale des jeunes votants lors d'une élection (municipale, provinciale et fédérale) et à les outiller pour mieux comprendre notre système démocratique.

² Forum Jeunesse de l'Île de Montréal, « Projets », www.fjim.org/projets/

- **Électeurs en herbe**, un programme d'éducation à la citoyenneté non partisan, initie les jeunes à l'exercice de la démocratie et à leur faire connaître le fonctionnement de nos institutions démocratiques par le biais d'activités pédagogiques et ludiques, dont une simulation d'élections, dans les écoles secondaires, maisons de jeunes et les organismes jeunesse lors d'une campagne électorale (fédérale, provinciale, municipale et scolaire). Ce programme piloté par le FJIM entre 2001 et 2014, à l'échelle de la province, a connu la participation de plus de 350 000 jeunes au projet.
- **Clip ton 514** permet à des jeunes du secondaire de se mobiliser, de réfléchir à des questions de société et de s'exprimer par la production de vidéos sur des sujets qui leur tiennent à cœur. Les vidéos produites, qui ont pour thème de « Poursuivre le dialogue interculturel », sont réalisées par les jeunes et présentées lors d'un Gala de reconnaissance. Clip est un projet du Forum jeunesse de l'île de Montréal réalisé par Fusion Jeunesse. 415 jeunes ont participé au projet en 2015.
- **Plant'action**, un projet en verdissement réalisé par Sentier Urbain, a pour but de sensibiliser, mettre en action et former les jeunes de 12 à 30 ans à l'aide d'activités pratiques et ludiques. Au cours de la dernière année, le projet a permis à 14 projets de verdissement et d'agriculture urbaine, au sein de 12 institutions collégiales et universitaires, de voir le jour. 13 emplois étudiants créés, 26 stagiaires impliqués et 900 étudiants bénévoles, plus de 5 000 jeunes rejoints par les activités du projet.
- **Déclic Loisir**, une initiative régionale initiée par le Forum jeunesse de l'île de Montréal et coordonnée par Sport et Loisir de l'île de Montréal, a permis de mettre en place depuis 2012, des initiatives concrètes pour stimuler la pratique de l'activité physique, sportive et de loisir chez les 16-35 ans. Les résultats ont dépassé les attentes en permettant la réalisation de 210 activités rejoignant 23 530 personnes de 2012 à 2014. La Ville de Montréal a décidé, du fait des résultats probants, de reconduire et pérenniser le projet dès l'automne 2015.

Recommandations principales

Par et pour les jeunes

Le principe fondamental du « pour et par les jeunes » est sous-jacent à toutes nos recommandations, afin de s'assurer que les jeunes soient des parties prenantes à part entière et active de la politique jeunesse et ses plans d'action subséquents.

Proportionnalité des moyens

Montréal est un pôle de créativité unique au Québec et ce à plusieurs niveaux, notamment économique, technologique et culturel. Pour le FJÎM, ce caractère particulier doit être pris en considération dans les budgets du gouvernement du Québec. Montréal souffre d'un sous-financement systémique. À titre d'exemple, malgré que notre région regroupe 611 000 jeunes de 15 à 35 ans soit 28 % des jeunes du Québec, le financement octroyé au FJÎM dans le cadre de l'ancienne enveloppe du fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) ne représentait que 14% du montant global. Montréal doit faire face à une complexité d'enjeux que l'on ne retrouve pas ailleurs au Québec. Dans la population de 10 à 34 ans recensée à Montréal, on compte 26 % de jeunes nés à l'extérieur du Canada³. Montréal est la ville où l'on retrouve le plus haut pourcentage de personnes à faible revenu au Québec (22,7%) et la pauvreté touche particulièrement les familles⁴. Montréal attire les jeunes des régions⁵ et accueille 75% des étudiants

³ La population des jeunes de 10 à 34 ans à Montréal, Montréal en statistiques, Ville de Montréal avril 2013

⁴ «Montréal en statistiques» Faible revenu [en ligne]

⁵ Échanges migratoires interrégionaux : les entrants de 15 à 24 ans plus nombreux que les sortants « Les jeunes de 15 à 24 ans constituent le seul groupe, parmi les jeunes, à afficher un solde migratoire positif entre 2000 et 2011. » La population des jeunes de 10 à 34 ans à Montréal, Montréal en statistiques, Ville de Montréal, avril 2013.

internationaux du Québec⁶. La conséquence de ce sous-financement est immédiate : la demande de financement provenant des groupes de jeunes montréalais dépasse largement le budget disponible.

Modes de financement récurrents

Il devient donc urgent de prévoir des modes de financement récurrents pour des projets jeunesse structurants, gérés par des structures de concertation jeunesse (Forums jeunesse) en plus de revoir les formules de financement des projets jeunesse pour les rendre plus équitables afin qu'ils prennent en compte la réalité montréalaise et sa complexité.

Concertations locales

Le gouvernement doit être sensible à l'importance de se concerter localement sur les enjeux spécifiques aux différentes communautés. Pour ce faire, nous recommandons le financement du réseau des Forum jeunesse régionaux à la hauteur de 3M \$ pour leur permettre de poursuivre leurs activités. Le Secrétariat à la jeunesse a soumis plusieurs questions pour stimuler la réflexion dans le cadre du renouvellement de la politique jeunesse, réparties en quatre grands axes (de saines habitudes de vie ; un milieu favorable à la persévérance scolaire ; des jeunes prêts pour le travail ; une économie prête à les accueillir ; une citoyenneté active et plurielle).

⁶ Joëlle CHATEL-DEREPENTIGNY, Claude MONTMARQUETTE et François VAILLANCOURT, « Les étudiants internationaux au Québec : état des lieux, impacts économiques et politiques publiques », Centreinteruniversitaire de recherche en analyse des organisations, , <http://www.cirano.qc.ca/pdf/publication/2011s-71.pdf> Montréal, novembre 2011

Axe1 – De saines habitudes de vie

Pour l'axe des saines habitudes de vie, plusieurs enjeux sont mentionnés dans le document de consultation produit par le Secrétariat à la jeunesse. Parmi eux, le Forum Jeunesse de l'Île de Montréal a choisi de cibler *l'acquisition de saines habitudes de vie* et le développement de *relations interpersonnelles harmonieuses et des rapports égalitaires*.

Favoriser l'acquisition de saines habitudes de vie⁷

1.1.1 Encourager la pratique du sport et de l'activité physique

La pratique du sport et de l'activité physique en général est étroitement liée à une bonne santé physique en plus de favoriser le développement social de l'individu, notamment en favorisant la persévérance scolaire chez les jeunes par exemple. Lorsque nous avons consulté les jeunes Montréalais et Montréalaises sur le sujet, la suggestion qui est revenue le plus souvent est l'augmentation de l'offre d'activités sportives abordables, de qualité et de proximité. Pour eux, il s'agit d'une excellente manière de socialiser et de se changer les idées. Mais plus encore, cela peut contribuer à intégrer chez eux de saines habitudes de vie. Cet enjeu est majeur, puisqu'il faut rappeler que les jeunes d'aujourd'hui seront peut-être la première génération dont l'espérance de vie pourrait être plus courte que celle de leurs parents.

Plusieurs groupes devraient être ciblés dans la promotion d'un mode de vie actif, tels que les adolescents car ils ont un mode de vie particulièrement sédentaire⁸ et que les activités physiques ont des effets majeurs sur la persévérance et la réussite scolaire. Il faut également prévoir des activités

⁷ Forum jeunesse de l'Île de Montréal, «Contribution du Forum jeunesse de l'Île de Montréal pour le renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse dans le cadre des consultations de la Tournée Destination 2030 », <http://fjim.org/site/assets/files/1489/d2030.pdf> octobre 2013, 31 pages

⁸ Ville de Montréal, « Montréal physiquement active! », ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DOCCONSULT_20121015.PDF automne 2012, p.3.

adaptées aux jeunes femmes⁹, ainsi qu'aux jeunes familles parce que la conciliation travail-famille leur offre peu de temps libre et que les parents sont les premiers modèles pour les jeunes enfants. Les jeunes adultes issus des communautés culturelles sont confrontés à de nombreux défis également. En outre, il semble que le Québec soit à la traîne en ce qui a trait au nombre d'heures consacrées à l'éducation physique à l'école, qui doit consacrer un « minimum de deux heures par semaine au primaire et, au secondaire, soit 100 heures par année au 1er cycle et 50 heures au 2e cycle¹⁰ ». En plus des effets bénéfiques sur la santé, les études tendent à démontrer un impact positif sur les résultats scolaires¹¹, nous ne devrions donc pas priver les jeunes d'une mesure facile à instaurer.

A ce propos, le plan d'action triennal Déclis-loisir¹² Initié par le Forum jeunesse de l'île de Montréal et coordonné par Sport et Loisir de l'île de Montréal, a permis de mettre en place des initiatives concrètes pour stimuler la pratique de l'activité physique, sportive et de loisir chez les 16-35 ans. Ce projet a permis de répondre à un enjeu précis, à savoir que l'offre d'activités est mal adaptée aux besoins et à l'emploi du temps des 16-35 ans. Les résultats probants¹³ de cette initiative régionale, qui a permis de réaliser 210 activités rejoignant 23 530 personnes, ont convaincu des partenaires, tel que Sport et Loisir de l'île de Montréal, de la poursuivre dans le cadre du plan d'action de la concertation régionale Montréal Physiquement Active, dès l'automne 2015.

⁹ MELS, « Seulement 30 % des jeunes du Québec de 12 à 17 ans sont actifs (37 % des garçons et 23 % des filles) » <http://www.mels.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-la-recherche/detail/article/le-gout-et-le-plaisir-de-bouger-vers-une-politique-nationale-du-sport-du-loisir-et-de-lactivite>

¹⁰ Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, « Activité physique en milieu scolaire », 2011
http://www.dsp.santemontreal.qc.ca/dossiers_thematiques/jeunes/thematiques/activite_physique_en_milieu_scolaire/strategies/education_physique_et_sante.html

¹¹ Trudeau .F, « 14^{ème} Journées annuelles de santé publique », <http://jasp.inspq.qc.ca/Data/Sites/1/SharedFiles/presentations/2010/Fran%C3%A7oisTrudeau.pdf>, Institut National de Santé Publique 2010

¹² Sport et Loisir de l'île de Montréal « Déclis Loisir : du temps libre pour ta santé », <http://www.sportloisirmontreal.ca/sport-loisir-389-du-temps-libre-pour-ta-sante.php>

¹³ Sport et loisir de l'île de Montréal, « Déclis loisir : le résumé » http://www.sportloisirmontreal.ca/FichiersUpload/Pages/declic_loisir/3pages_dl.pdf

Recommandations

- Augmenter l'offre d'activités sportives abordables, de qualité et de proximité
- Cibler prioritairement les jeunes femmes, les jeunes familles et les jeunes adultes issus des communautés culturelles
- Augmenter le nombre d'heures consacrées à l'éducation physique en milieu scolaire

1.1.2 Favoriser l'accès à une saine alimentation

L'alimentation est au cœur des bonnes habitudes de vie et l'école doit jouer un rôle dans la promotion d'une alimentation de qualité issue principalement de l'agriculture locale. Déjà, l'État a mis en place des mesures visant à éloigner la malbouffe des écoles. Le gouvernement a, en 2007, instauré de nouvelles règles quant à la composition des menus offerts dans les cafétérias des écoles du Québec. Plus particulièrement, on y évacuait la malbouffe et y introduisait des menus plus équilibrés¹⁴. Il est toutefois temps d'aller plus loin. Si l'amélioration des menus de cafétérias est louable, encore faut-il que tous les élèves puissent avoir accès aux menus qui sont proposés par les cafétérias.

En effet, compte tenu de leurs prix, il est probable que tous les élèves n'aient pas les moyens d'acheter les repas à la cafétéria, ce qui induit donc une inégalité dans l'accès à une nourriture de qualité. Afin de permettre un accès encore plus juste aux repas de qualité, il serait aussi possible de moduler le prix des billets selon le revenu des ménages. Le Québec devrait songer sérieusement à mettre en place un tel programme, en commençant plutôt par le primaire et le secondaire. De cette manière, tous auront un accès égal à de la nourriture de qualité, au moins une fois par jour. On peut même

¹⁴ Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. 2007. *Pour un virage santé à l'école*. Québec : Gouvernement du Québec, pages 18-20.

supposer que les restaurants de malbouffe à proximité des écoles subiraient une baisse de clientèle étant donné le bas prix des repas subventionnés. Au-delà de l'accès financier à une saine alimentation, il faut également bonifier l'offre de produits alimentaires de proximité, en plus de s'assurer que les jeunes ont des connaissances et compétences suffisantes en matière de saine alimentation.

Recommandations

- Subventionner les repas dans les écoles de niveau primaire et secondaire, selon les moyens des ménages.
- Favoriser l'offre d'une alimentation saine, de qualité et principalement issue de l'agriculture locale, adaptées aux habitudes des jeunes dans les établissements scolaires.
- Pallier à l'accès inégal à des produits alimentaires sains et de qualité en favorisant le développement d'une offre de proximité à distance de marche des lieux de vie des jeunes (domicile, école, lieux de rassemblement).
- Développer les connaissances et compétences des jeunes sur les saines habitudes de vie (nutrition, compétences culinaires, avoir une consommation suffisante de fruits et légumes frais, etc.)

Des relations interpersonnelles harmonieuses et des rapports égaux¹⁵

Le FJÎM a choisi de traiter cette question sous l'angle de la prévention de l'intimidation d'une part, puis des enjeux liés à l'immigration d'autre part.

Prévenir l'intimidation¹⁶

Le phénomène de l'intimidation touche toutes les couches de la population, notamment les jeunes Québécoises et Québécois. C'est donc à titre de représentant des jeunes Montréalaises et Montréalais, soit plus du quart des jeunes de la province¹⁷, que le FJÎM se prononce dans le cadre de ce mémoire. Le FJÎM a d'ailleurs répondu à l'appel du Secrétariat à la jeunesse en août 2014, en menant un exercice de réflexion à l'échelle régionale sur la problématique de l'intimidation. Cette démarche a permis au FJÎM de mieux cerner les enjeux et problématiques de l'intimidation à Montréal, d'établir des constats sur les différentes initiatives de lutte à l'intimidation entreprises à l'échelle de son territoire et également de documenter des pistes d'action prometteuses et innovantes en vue du Forum sur la lutte contre l'intimidation.

Montréal est non seulement la terre d'accueil de la très grande majorité des jeunes immigrants au Québec (86 % d'entre eux résident dans la région métropolitaine)¹⁸, elle est aussi le milieu de vie d'un nombre considérable de jeunes ayant une identité autochtone (13 % de la population totale de la Ville de Montréal)¹⁹ et de jeunes issus de la diversité sexuelle (Montréal abrite plus de 11 000 couples de même sexe, dont le quart est âgé de 15 à 34 ans)²⁰. Véritable refuge urbain, les rues de la ville regorgent également de milliers de jeunes en situation d'itinérance²¹. Bref, ce sont là autant de

¹⁵ Forum jeunesse de l'île de Montréal, « Mémoire : Ensemble contre l'intimidation! », <http://fjim.org/site/assets/files/1406/intimidation.pdf>, novembre 2014, 19 pages

¹⁶ Forum jeunesse de l'île de Montréal, « Mémoire : Ensemble contre l'intimidation! », <http://fjim.org/site/assets/files/1406/intimidation.pdf>, novembre 2014, 19 pages

¹⁷ Institut de la Statistique du Québec, « Regard statistique sur la jeunesse ; État et évolution de la situation des Québécois âgés de 15 à 29 ans », Statistiques intersectorielles, 1996 à 2012.

¹⁸ Ibid

¹⁹ Ville de Montréal, « Portrait de la population autochtone à Montréal », Division des affaires économiques et institutionnelles, juin 2010.

²⁰ Tourisme Montréal, « Le tourisme LGBT à Montréal – 6^e édition », Service de la recherche, mai 2013, page 12-13.

particularités susceptibles de faire grandir des sentiments de xénophobie, de racisme, d'homophobie et de méfiance au sein de la population et chez les jeunes, si des moyens ne sont pas pris pour lutter efficacement contre les préjugés.

Plusieurs études se sont penchées ces dernières années sur le phénomène de l'intimidation chez les jeunes et sa relation avec les rapports interpersonnels, la dépression, le décrochage scolaire, la violence, le suicide, les problèmes de comportement, etc. Nombre d'entre elles ont porté sur l'intimidation et la victimisation en milieu scolaire, l'école étant le premier lieu de socialisation dans la vie d'un individu.

Nous savons de ce phénomène qu'il se décline sous différentes formes (physique, verbale, sociale, virtuelle) et qu'il se produit souvent en milieu scolaire, essentiellement de la fin du primaire au début du secondaire. En effet, à la lumière d'une étude de l'ISQ, comme de nombreuses autres, on constate que le phénomène de l'intimidation et la victimisation tendent généralement à s'estomper avec l'âge, et ce, tant au Québec qu'ailleurs en Amérique du Nord et ailleurs en Europe.²² Toutefois, les conséquences de l'intimidation dépassent largement l'enceinte du milieu scolaire et se perpétuent à l'âge adulte. Plusieurs études démontrent qu'à force de subir des actes répétés d'intimidation, de nombreux jeunes se désintéressent de l'école, allant même jusqu'à abandonner leurs études²³.

Il va sans dire que la gamme de réalités qui marquent la ville n'est pas sans ajouter à la complexité du phénomène de l'intimidation et des solutions que l'on peut y apporter, en ce sens que Montréal compose non seulement avec différentes problématiques, mais également avec des individus cumulant souvent deux, voire trois, statuts d'intimidation (un jeune LGBT issu d'une communauté culturelle, un jeune autochtone vivant en situation d'itinérance). Plusieurs pistes d'action s'offrent à nous afin d'endiguer les effets néfastes de l'intimidation et ceux dans tous les milieux de vie. Nous ne souhaitons pas ici reprendre l'intégralité de notre mémoire « Ensemble contre l'intimidation ! »²⁴. Toutefois la pertinence des recommandations qui y

²¹ L. Dumais, G. Shields et M. Lessard, « Un nécessaire état de situation sur l'intégration socioéconomique des jeunes Montréalais », Cahiers du LAREPPS, mars 2009.

²² Centre québécois de ressources en promotion de la sécurité et en prévention de la criminalité, « Mieux connaître et agir – Intimidation », novembre 2005

²³ Ibid

²⁴ Forum jeunesse de l'île de Montréal, « Mémoire : Ensemble contre l'intimidation ! », <http://fjim.org/site/assets/files/1406/intimidation.pdf>, novembre 2014, 19 pages

ont été faites nous impose de les partager de nouveau, d'autant plus qu'elles ont été élaborées suite à un processus de consultation exhaustif que nous avons réalisé auprès des jeunes et des organisations jeunesse montréalaises.

Recommandations

- Que le MEESR et les équipes-écoles : veillent à l'amélioration du climat scolaire, en créant davantage d'espaces de mixité sociale pour favoriser le vivre ensemble et le sentiment d'appartenance à sa communauté ; élaborent à même l'enseignement des moyens de promouvoir la tolérance, le respect de la diversité (culturelle, sexuelle), l'empathie, etc.

INTERVENIR EFFICACEMENT ... en privilégiant le « par et pour les jeunes »

- Que le plan d'action concerté : s'engage à faire des jeunes une partie prenante de la solution et de son idéation.
- Que le plan d'action concerté : accorde une attention particulière à la notion d'intervention par les pairs de même qu'au rôle du témoin en tant que véritable acteur de changement

... en adoptant une approche systémique

- Que le plan d'action concerté : adopte une vision multidimensionnelle et base son intervention sur une approche systémique de la problématique ; prévoit appuyer la recherche sur les causes du phénomène et les interventions à privilégier en dehors du cadre scolaire (dans les familles et le cyberspace)

... en assurant une concertation régionale

- Que le plan d'action concerté : prévoit mettre en ligne un portail national des initiatives réalisées à l'échelle de la province (décliné par région et par enjeux), afin que les intervenants, jeunes et parents de tout le Québec puissent s'en inspirer ; appuie les actions dans les régions au moyen d'ententes spécifiques (fonds récurrents), d'outils régionaux et de ressources supplémentaires (financières, humaines)

... de façon continue

- Que le plan d'action concerté : veille à la mise sur pied d'un programme de formation continue avec accompagnement destiné au personnel scolaire, mais également aux intervenants jeunesse qui œuvrent en dehors du contexte scolaire ;
- Que le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science intègre à la formation régulière des enseignants un cours spécifique sur la lutte à l'intimidation et la prévention par la promotion de comportements pro sociaux à même le cursus scolaire

PRÉVENIR L'INTIMIDATION ... par la valorisation des comportements pro-sociaux

QUEL RÔLE POUR LES ORGANISATIONS JEUNESSE ?

- Gérer un fonds spécifique sur la question de l'intimidation, à l'instar de l'ancien Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), qui viserait à financer appuyer le développement de projets structurants qui traitent de l'intimidation à même ce fonds. Les fonds seraient gérés selon le principe du « par pour » les jeunes, qui a toujours été au cœur des actions jeunesse au Québec.

SOUTENIR LES ACTEURS ... de manière transversale

- Que le plan d'action concerté : prévoit la création de communautés de pratique dans les écoles rassemblant jeunes, parents, équipes-écoles et organismes communautaires du milieu ; suscite et soutienne les maillages entre le milieu scolaire, le milieu communautaire et le milieu de la recherche universitaire afin de dégager des pratiques prometteuses

Montréal terre d'accueil, fière de sa diversité

Lutter contre la discrimination

Montréal est une terre d'accueil pour des centaines de milliers de personnes en provenance de toutes les régions du monde. Ce sont près de 80 % des 50 000 personnes nouvellement arrivées qui, chaque année, s'établissent dans la région métropolitaine de Montréal, sans compter que 75 % des étudiants internationaux du Québec sont accueillis à Montréal²⁵. De plus, parmi les jeunes Montréalais et Montréalaises âgés de 10 à 34 ans, lesquels comptent pour 33 % de la population totale, 26 % sont nés à l'extérieur du Canada²⁶. Les régions urbaines sont attrayantes pour les jeunes et Montréal, à titre de métropole, doit être dotée de ressources adéquates et suffisantes pour accueillir, intégrer et retenir la richesse que lui procure la diversité. Car cette diversité doit être considérée comme un levier qui contribue au dynamisme et au développement de la région montréalaise. Montréal est la ville où l'on retrouve le plus haut pourcentage de personnes à faible revenu au Québec (22,7 %) et la pauvreté touche particulièrement les familles²⁷. La précarité économique a un impact sur les conditions de vie, de logement et de santé des individus. Cette situation est davantage préoccupante pour les jeunes immigrants et les jeunes issus de la diversité, dont l'intégration économique et sociale est plus difficile. Ainsi, Montréal fait face à une complexité d'enjeux que l'on ne trouve pas ailleurs au Québec.

Déjà, en 2006, le FJÎM se positionnait sur la question de la discrimination dans son avis intitulé *Vers une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination*. Neuf ans plus tard, le FJÎM est préoccupé par la persistance des barrières systémiques aux effets discriminatoires dans le secteur de l'emploi.

²⁵ CHATEL-DEREPENTIGNY, Joëlle, Claude MONTMARQUETTE et François VAILLANCOURT, « Les étudiants internationaux au Québec : état des lieux, impacts économiques et politiques publiques », Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations, Montréal, <http://www.cirano.qc.ca/pdf/publication/2011s-71.pdf> novembre 2011

²⁶ VILLE DE MONTRÉAL, « Montréal en statistiques : La population des jeunes de 10 à 34 ans à Montréal », Avril 2013.

²⁷ Ville de Montréal, « Montréal en statistiques : Faible revenu » http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6897,67885721&_dad=portal&_schema=PORTAL

La politique jeunesse doit tenir compte de la pluralité des expériences des jeunes immigrants. Les administrateurs du FJÎM souhaitent souligner que tous les jeunes issus de l'immigration et de la diversité ne sont pas touchés de la même manière par les enjeux d'intégration économique et sociale. Ainsi, il est nécessaire de développer une approche intersectionnelle²⁸ de l'insertion professionnelle et sociale, afin de tenir compte de la jonction des différents facteurs de discrimination que sont l'origine ethnoculturelle, le genre, l'orientation sexuelle, les situations de handicap, etc. L'approche intersectionnelle permet d'analyser les doubles et triples discriminations qui touchent notamment les jeunes immigrants, les jeunes issus des minorités visibles, les jeunes femmes immigrantes, les immigrants en situation de handicap, et de comprendre les enjeux multiples auxquels ces derniers sont confrontés. Ainsi, la prise en considération de ces réalités diverses par l'approche intersectionnelle est essentielle pour assurer l'inclusion des personnes marginalisées et minorisées et pour contribuer à réduire le délai d'intégration économique des personnes immigrantes.

Les conséquences de la discrimination chez les jeunes sont nombreuses et variées : l'affaiblissement des structures des familles immigrantes, la stigmatisation des enfants nés de parents immigrés comme étant toujours des étrangers et leur exclusion de la vie sociale active et participative²⁹. Si la discrimination commence à faire l'objet d'études, les conséquences de la discrimination sur les victimes devraient l'être autant. Il est urgent de mieux comprendre les impacts négatifs de la discrimination, non seulement sur les nouveaux arrivants, mais aussi sur les immigrants de deuxième et de troisième générations. Ces derniers peuvent vivre des exclusions à la fois de leur communauté d'origine et de la société d'accueil dans laquelle ils naissent et grandissent. L'État doit reconnaître sa responsabilité dans le développement de réseaux de support propres à ces jeunes issus de l'immigration, sans lesquels les jeunes victimes de discrimination restent avec un sentiment de stigmatisation, de repli identitaire et d'exclusion de la vie sociale et démocratique. Aussi, l'État doit élargir ses campagnes de sensibilisation face à la discrimination, sous toutes ses formes, tel que décrit dans la Charte québécoise des droits de la personne.

²⁸ [L'approche de l'intersectionnalité] » consiste à prendre en compte les mécanismes d'articulation des différentes logiques de domination qui s'opèrent à partir des construits sociaux tels que le genre, l'ethnicité, la race, l'orientation sexuelle, etc., et se renforcent mutuellement], définition proposée par Sirma Bilge dans une communication publiée par Relais-femmes dans la revue Nouvelles pratiques sociales, vol. 19, n° 1, sous le titre « Penser l'intervention féministe à l'aune de l'approche intersectionnelle : défis et enjeux ».

²⁹ DRUDI, Guy, « Au-delà du choc culturel » http://www.centrejeunessedemontreal.qc.ca/pdf/cmulti/defi/defi_junesse_9703/au_dela_du_choc_culturel.htm

La densité de jeunes issus de minorités visibles et des communautés culturelles, l'intersectionnalité des réalités et les défis reliés à la vie urbaine font en sorte que les besoins propres à Montréal sont grandissants. Pourtant, les fonds pour financer des projets locaux et concertés sur cet enjeu sont insuffisants voire inexistantes.

Recommandation

- Créer un fonds (à l'image par exemple de l'ancien Fonds régional d'investissement jeunesse) pour financer et appuyer le développement de projets structurants qui favorisent l'intégration des personnes issues de la diversité, en s'assurant que la formule de financement soit équitable en prenant en compte les réalités montréalaises.

Briser l'isolement par des lieux de rassemblement

Lorsque l'on se retrouve en situation minoritaire, de par ses caractéristiques individuelles, le sentiment d'isolement peut devenir dominant – surtout lorsque l'on fait face à de la discrimination. Dans cette situation, l'exclusion se matérialise et retarde pour longtemps une intégration réussie à la société. L'une des manières de briser cet isolement est la mise en place de lieux de rassemblement pour certaines minorités. Un tel lieu permet, par exemple, à des jeunes LGBT de se retrouver et d'interagir avec des gens qui vivent les mêmes situations et problématiques. Souvent ces échanges faits par et pour les jeunes débouchent sur une reprise ou un renforcement de la confiance en soi, élément nécessaire pour contrer tout phénomène d'exclusion. Animés par une petite équipe d'intervenants, ces lieux peuvent changer la vie d'une personne qui se croit seule à vivre des problèmes liés à la différence. Il est envisageable que l'État favorise l'établissement de lieux semblables pour les jeunes des communautés qui subissent l'exclusion et la discrimination. On peut penser que les autochtones vivant en milieu urbain, les groupes ethnoculturels ou encore les jeunes chefs de famille

monoparentales pourraient bénéficier de telles installations.³⁰ À ce propos, le projet « L'Astérisque³¹ » financé par le Forum Jeunesse de l'Île de Montréal a permis d'offrir un lieu de rassemblement physique et sécuritaire destiné aux jeunes LGBTQ de 25 ans et moins. Ces derniers ont accès à de l'information, à des services ainsi qu'à diverses activités, en plus de pouvoir bénéficier de l'appui d'intervenants qualifiés.

Recommandation

- Que l'État favorise l'installation et l'accès à des lieux de rassemblement pour les jeunes des communautés qui subissent l'exclusion et discrimination (jeunes autochtones en milieu urbain, groupes ethnoculturels, jeunes chefs de famille monoparentales, etc.)

³⁰ Ibid

³¹ Forum jeunesse de l'Île de Montréal, « Milieu de vie sécuritaire pour les jeunes LGBT », <http://www.fjim.org/projets/milieu-de-vie-securitaire-pour-les-jeunes-lgbt/>

Axe 2 – Un milieu favorable à la persévérance scolaire

Dans la section suivante, les recommandations du Forum Jeunesse de l'île de Montréal relativement à la question de la persévérance scolaire portent sur différentes problématiques tels que le décrochage scolaire, le financement de logements étudiants ou encore la conciliation études-familles, jusqu'à la question de l'intimidation.

Le Forum jeunesse contribue à la mobilisation régionale en persévérance scolaire³². Ses actions dans le domaine touchent, entre autres, la conciliation travail – études – vie. Le FJÎM porte de plus une attention particulière au raccrochage scolaire, à la valorisation et au soutien aux jeunes raccrocheurs.

Toutes les actions reflètent l'importance de créer un milieu de vie au sein de l'école, à la fois ouvert sur la communauté et permettant la reconnaissance de l'engagement des jeunes. Notre projet en **persévérance scolaire** a notamment permis diverses réalisations telles que : Le déploiement d'une enquête auprès de jeunes Montréalais afin de dresser un portrait sur leurs habitudes de travail et de vie qui permettra de mieux outiller l'ensemble des partenaires et de les soutenir dans leurs interventions auprès des étudiants ; la poursuite du programme Équi T-É, un programme de sensibilisation des employeurs et des jeunes à l'équilibre études-travail. Cette année, près de 4 000 jeunes ont été sensibilisés par le biais des ateliers en classe et une trentaine de sièges sociaux ont reçu une trousse d'information portant sur la conciliation études-travail, la situation du décrochage scolaire et le programme Équi T-É ; la création d'un réseau concerté d'organismes communautaires de lutte au décrochage dans le cadre du projet Raccrochage 12-20 ans en partenariat avec le ROCQLD qui vise à consolider l'offre de service des organismes communautaires montréalais de lutte au décrochage qui interviennent spécifiquement auprès des jeunes (12-20 ans).

³² Forum Jeunesse de l'île de Montréal, « Persévérance scolaire », <http://fjim.org/projets/perseverance-scolaire/>

2.1 Aborder la problématique du décrochage scolaire

Montréal se distingue par ses particularités qui influencent la persévérance et la réussite scolaire soit par exemple la pauvreté, la pluriethnicité et la langue. 33,2% de la population de la région est issue de l'immigration. De plus, les élèves allophones représentent une part importante de la population scolaire montréalaise³³. Les outils pour lutter contre le décrochage doivent être adaptés à cette réalité. Étant donné l'importance de la population d'âge scolaire sur l'île, il est important de souligner que si Montréal n'atteint pas ses cibles en terme de taux de diplomation (la cible ministérielle est de 77 % en 2020 pour la région alors que le taux de 2011 indiquait 70,8%), le Québec n'y arrivera pas (la cible pour le Québec est de 80 %).

La lutte au décrochage scolaire ne pourrait être gagnée que si le gouvernement du Québec assure le financement adéquat des services d'orientation professionnelle, de soutien et socioculturels dont bénéficient les élèves en difficultés et à risque de décrocher. Sans un encadrement et un soutien adapté et individualisé, de nombreux jeunes délaissent l'école que ce soit au niveau secondaire ou collégial. Ces jeunes sont ensuite souvent marginalisés et ont du mal à intégrer le marché de l'emploi notamment.

Reconnaître les compétences acquises avec les activités parascolaires

Les activités parascolaires offertes dans les écoles secondaires et dans les collèges sont nombreuses et touchent tous les domaines d'activités. La prémisses qui sous-tend les activités parascolaires est souvent que celles-ci ne sont que des loisirs. Pourtant, souvent les élèves peuvent y acquérir des compétences qui pourraient être valorisées en dehors des murs de l'école, par une reconnaissance officielle. Malheureusement, peu d'établissements ont mis en place des manières de reconnaître officiellement des activités parascolaires. Le gouvernement du Québec devrait pallier cette lacune en établissant un programme de reconnaissance des compétences acquises dans les activités parascolaires.

³³ Réseau Réussite Montréal, « La réalité de Montréal », http://www.reseautreussitemontreal.ca/IMG/pdf/fiche_04_realite.pdf

Soucieux à la fois de favoriser la participation démocratique des jeunes et de leur persévérance scolaire, le FJÎM a décidé de catalyser son intervention par une action accrue dans les écoles secondaires par le biais du projet **Prends ta place**. Formations auprès de conseils d'élèves, création de structures de concertation, renforcement de la gouvernance étudiante sont autant d'actions entreprises par le FJÎM grâce à des partenariats avec les commissions scolaires sur l'île de Montréal.³⁴

L'intégration des jeunes immigrants dans les institutions d'enseignement

En dépit de leurs parcours atypiques et de leurs origines diverses, les jeunes immigrants manquent très souvent de repères au sein de leur communauté d'accueil et ont de la difficulté à s'intégrer. La « transition culturelle » n'est pas facile, surtout pour les adolescents ou jeunes adultes qui arrivent au Québec à la fin de leur parcours scolaire secondaire ou postsecondaire et qui ne pas profitent des vertus intégratrices de l'école.

Recommandations

- Assurer le financement adéquat des services d'orientation professionnelle, de soutien et socioculturels afin d'offrir un encadrement et un soutien adapté et individualisé, aux jeunes de niveau secondaire ou collégial.
- Mettre en place un programme de reconnaissance des compétences acquises dans les activités parascolaires pour les jeunes scolarisés.
- Reconnaître l'implication et l'engagement des jeunes scolarisés (bénévolat, comités d'élèves, activités parascolaires) en tant qu'acquis socioprofessionnels pour faciliter leur accès à l'emploi.
- Instaurer un programme d'éducation à la citoyenneté, à tous les niveaux d'enseignement.
- Financer des projets valorisant l'intégration par l'acquisition de compétences et le travail d'équipe.

³⁴ Forum Jeunesse de l'île de Montréal, « Prends ta place », <http://fjim.org/projets/prends-ta-place/>

2.2 Favoriser la poursuite d'études postsecondaires

Davantage de logements étudiants

Chaque année, Montréal accueille 170 000 étudiants universitaires, ce qui la place au deuxième rang en Amérique du Nord³⁵. Pourtant, elle n'offre qu'environ 5 300 logements étudiants³⁶ soit l'équivalent d'un logement pour 32 élèves : cela veut dire que seulement 3 % des étudiants sont logés dans des résidences étudiantes. Aux États-Unis, c'est près de 60 % des établissements universitaires qui comptent plus de 25 % des étudiants qui résident dans des résidences universitaires³⁷. Les autres campus universitaires québécois étant sensiblement dans la même situation, le gouvernement du Québec devrait étudier la possibilité de subventionner la construction de nouveaux logements étudiants. Ceux-ci étant moins chers que les logements hors campus, il est indéniable que cela donnerait un coup de pouce aux étudiants. Comme le logement compte pour près de 40 % du budget d'un étudiant de premier cycle³⁸, offrir des logements à bas prix est une excellente manière de favoriser l'accessibilité aux études.

A ce propos, le Forum Jeunesse de l'île de Montréal a financé le projet **www.lappart.info** créé par l'Unité de travail pour l'implantation de logements étudiants (UTILE) qui répond de façon concrète aux besoins des jeunes adultes en matière de logement en offrant des solutions viables pour la collectivité³⁹. Ce projet permet notamment de rendre disponible des informations à jour pour les étudiants montréalais, québécois et internationaux et faciliter leur intégration, en plus de promouvoir le logement étudiant sous forme coopérative.

³⁵ Montréal International, « Les indicateurs d'attractivité 2011-2012 », Montréal, 2011. page 13.

³⁶ Ce nombre provient de l'addition du nombre de résidences universitaires de l'UQAM, Concordia, McGill et l'UdeM-Polytechnique-HEC.

³⁷ Carnegie Foundation for the Advancement of Teaching, "Carnegie Classification methodology", Standford, 2010, page 6.

³⁸ Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), « Sources et modes de financement des étudiants de 1^{er} cycle au Québec », Montréal, 2010, page 51

³⁹ Forum jeunesse de l'île de Montréal, « L'accès à la propriété pour les jeunes étudiants et les jeunes familles », <http://fjim.org/projets/acces-aux-logements-et-a-la-propriete-pour-les-jeunes-etudiants-et-les-jeunes-familles/>

Améliorer la conciliation études-familles-travail

Au cours des deux dernières décennies, la conciliation travail-famille a fait de grands bonds en avant, notamment avec l'instauration du réseau des CPE et la mise en place du régime d'assurance parentale. Les jeunes familles voient maintenant leur vie facilitée lorsqu'un nouveau-né arrive dans la famille. Les étudiants qui choisissent d'avoir des enfants pendant leurs études n'ont toutefois pas accès aux mêmes programmes que les jeunes sur le marché du travail, notamment le régime d'assurance parentale. Pourtant, les études, qu'elles soient au CÉGEP ou à l'Université, peuvent être autant accaparantes qu'un emploi. De plus, les revenus sont moins grands. Comme les études universitaires se poursuivent jusque parfois dans la trentaine, ceux qui choisissent d'avoir des enfants pendant les études sont désavantagés. Pourtant, il devrait être possible pour les étudiants d'avoir accès au régime d'assurance parentale, car ceux-ci ont essentiellement les mêmes besoins, voire davantage, que les jeunes parents sur le marché du travail.

La conciliation études-travail-famille ne s'arrête pas à l'assurance parentale. Les jeunes parents aussi peuvent vouloir ou devoir retourner aux études. Or, les étudiants-parents travaillent en moyenne 3,4 heures de plus que les étudiants n'ayant pas d'enfant à charge, selon les données du MELS de 2009⁴⁰. Ce sondage montre également que 80 % des étudiants-parents trouvent difficile, voire très difficile de concilier travail, famille et études⁴¹. La diminution du temps passé en famille et la dégradation du climat familial se retrouvent parmi les conséquences négatives du cumul de ces rôles identifiés dans une autre étude du Comité consultatif jeunes du Conseil national des cycles supérieurs⁴².

Les CPE, qui n'offrent souvent que des plages horaires journalières, devraient également offrir des horaires adaptés aux étudiants-parents. De même, l'État devrait favoriser l'instauration d'haltes-garderies dans les institutions d'enseignement postsecondaire. Cette flexibilité accrue permettrait à des

⁴⁰ Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, « Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle, du collégial et de l'université », Québec, 2009

⁴¹ Ibid

⁴² Fédération étudiante universitaire du Québec - Comité consultatif jeunes, « La conciliation familiale chez les jeunes », Avril 2010, <http://rsmo.qc.ca/wp-content/uploads/2012/09/La-conciliation-familiale-chez-les-jeunes.pdf>

parents de laisser leurs enfants entre de bonnes mains le temps d'une plage horaire de cours, permettant ainsi une meilleure coordination de la vie familiale, des études et du travail.⁴³

Recommandations

- Financer davantage de logements étudiants pour améliorer l'accessibilité aux études
- Faciliter la conciliation famille-études : donner l'accès au régime d'assurance parentale pour les étudiants; favoriser l'installation de haltes-garderies dans les institutions d'enseignements postsecondaires ; réserver des places prioritaires en CPE pour les parents étudiants.

2.3 Favoriser la venue et la rétention des étudiants internationaux

La Conférence régionale des élus de Montréal avait produit en septembre 2014 un avis intitulé « L'urgence d'agir pour attirer et retenir les meilleurs étudiants internationaux à Montréal ». Cet enjeu est particulièrement sensible dans une province comme le Québec ayant une longue tradition d'accueil des personnes immigrantes. Parmi les impacts positifs au niveau socioéconomique des talents étrangers qualifiés pour les pays qui les accueillent,⁴⁴ ils sont vus comme une opportunité de : contrer le vieillissement de leur population ; rehausser rapidement le niveau de qualification de leur main-d'œuvre ; se positionner dans les secteurs économiques et technologiques de pointe ; attirer de nouveaux investissements (la présence de travailleurs spécialisés constituant un, sinon LE facteur déterminant de localisation d'entreprises étrangères, particulièrement en haute technologie) ; contribuer de façon croissante à la prospérité économique des centres urbains.

⁴³ Forum jeunesse de l'île de Montréal, «Contribution du Forum jeunesse de l'île de Montréal pour le renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse dans le cadre des consultations de la Tournée Destination 2030 », <http://fjim.org/site/assets/files/1489/d2030.pdf> octobre 2013, 31 pages

⁴⁴ Conférence régionale des élus de Montréal « L'urgence d'agir pour attirer et retenir les meilleurs étudiants internationaux à Montréal », http://credemontreal.qc.ca/cre_publications/avis-lurgence-dagir-pour-attirer-et-retenir-les-meilleurs-etudiants-internationaux-montreal/ septembre 2014, 64 pages

D'où la concurrence intense et grandissante que se livrent pays, provinces, États et métropoles, occidentaux comme émergents, pour les attirer et, si possible, les retenir. La concurrence est d'ailleurs particulièrement forte lorsqu'il s'agit de certains types de talents, hautement qualifiés, détenant les compétences les plus recherchées au niveau mondial (ex : finance, gestion, ingénierie, technologies de l'information et des communications, santé globale, sciences pures et biomédicales).

Nommée deux années de file (2012 et 2013) dans le top 10 des meilleures villes étudiantes au monde selon la firme QS, Montréal peut compter sur des arguments choc pour se distinguer à l'échelle planétaire. Centre universitaire et de recherche reconnu, qui plus est bilingue et au confluent des influences nord-américaines et européennes, Montréal a en effet de forts atouts en poche, parmi lesquels le prestige de ses institutions et la qualité de l'enseignement et de la recherche qui s'y pratiquent, une qualité de vie reconnue pour son heureux mélange de calme, de sécurité, de vitalité culturelle et d'ouverture à la diversité, des coûts somme toute raisonnables de séjour (droits de scolarité et coût de la vie confondus) et possibilité d'y développer son employabilité dans un environnement dynamique sur le plan économique et laissant place à la jeunesse. Cependant, en dépit de ces atouts, et malgré une croissance continue du nombre d'étudiants internationaux reçus (+ 38 % entre 2006 et 2012), Montréal ne semble pas tirer pleinement profit de la croissance fulgurante du phénomène de mobilité internationale étudiante.

Recommandations

- Simplifier et clarifier les démarches d'entrée au pays, les démarches de prolongation de titre de séjour et d'immigration : Que CIC communique clairement les critères d'admissibilité, facilite le processus de suivi et améliore l'accessibilité géographique et la rapidité de traitement de ses services et processus liés à la délivrance des permis d'études canadiens et de visas de résident temporaire. Que le MIDI facilite et accélère le traitement des demandes de certificat de sélection du Québec.
- Que le gouvernement du Québec offre des incitatifs financiers ou fiscaux pour les étudiants internationaux qui choisissent d'immigrer au Québec, afin de demeurer compétitif à l'échelle nationale et internationale et capter les plus mobiles des étudiants internationaux fraîchement diplômés, notamment aux cycles supérieurs.
- Que le gouvernement du Québec fasse connaître aux employeurs le potentiel professionnel des étudiants internationaux en menant une campagne nationale de promotion auprès des employeurs afin de stimuler l'accueil de stagiaires ou l'embauche d'étudiants internationaux diplômés d'un collège ou d'une université québécoise.
- Que les partenaires régionaux multiplient les occasions de découverte, par les étudiants internationaux, du marché du travail montréalais, notamment dans les secteurs en pénurie de main-d'oeuvre, en misant sur des formules de stages, visites en entreprises, activités de maillage et réseautage mettant à contribution les entreprises, les chambres de commerce, les comités sectoriels de main-d'oeuvre, les organismes de développement économique de la région, les services en employabilité des établissements d'enseignement, etc.
- Que le gouvernement du Québec augmente son soutien et ses programmes de bourses afin d'accroître les aides financières disponibles aux étudiants internationaux

2.4 Prévenir l'intimidation

L'intimidation a déjà été abordée en page 17. Nous souhaitons seulement rappeler ici l'incidence de l'intimidation sur la persévérance scolaire. En regard de ses consultations régionales et de ses échanges avec les autres régions de la province⁴⁵, le FJÎM se rallie à trois grands consensus qui émergent des réflexions entourant la lutte à l'intimidation à Montréal et dans l'ensemble du Québec.

- Le premier est que la prévention de l'intimidation constitue un élément majeur de la solution. Cette prévention réside notamment dans la capacité du milieu scolaire à faire des jeunes des individus respectueux, empathiques et socialement compétents.
- Le deuxième est que les interventions pour les jeunes doivent se faire par les jeunes, dans un esprit de responsabilisation et d'*empowerment*. Les interventions doivent également se faire dans le cadre d'une concertation régionale partageant une vision commune et systémique.
- Le troisième est que les acteurs qui sont appelés à intervenir en matière d'intimidation doivent être mieux outillés et amenés à travailler de concert avec différents milieux et intervenants.

Les recommandations formulées en 1.2.1 doivent aussi être retenues comme autant de moyens de lutter contre le décrochage scolaire.

⁴⁵ Secrétariat à la jeunesse, « Portrait de situation en région et analyse de projets recensés - Perspectives et pistes d'action », septembre 2014.

Axe 3 – Des jeunes prêts pour le travail, une économie prête à les accueillir

L'enjeu de l'employabilité et de l'accès au marché du travail est déterminant pour favoriser une intégration sociale des personnes exclues, favoriser le dynamisme économique et également pour assurer des relations sociales harmonieuses. Le FJÎM a choisi de traiter cette question sous l'angle de l'intégration du marché du travail de certains groupes sous-représentés de la société, de la promotion de la culture entrepreneuriale auprès des jeunes Québécois, du soutien aux jeunes entrepreneurs par des programmes de financement, du soutien aux programmes d'accompagnement et de maillage intergénérationnel en emploi et, enfin, du soutien à l'économie sociale. Il est essentiel, selon le FJÎM, que des conditions favorables à l'entrepreneuriat des jeunes soient mises en place rapidement afin de pallier au manque d'emploi sur le marché. En effet, contrairement à la croyance largement répandue, les départs massifs à la retraite que l'on fait miroiter aux jeunes ne se concrétisent pas à cause de l'abolition de nombreux postes en plus du fait que de nombreux travailleurs repoussent leur départ à la retraite.

3.1 Encourager davantage la culture entrepreneuriale chez les jeunes Québécois

Apprendre aux jeunes à entreprendre

Il va sans dire que les jeunes ont un rôle à jouer pour assurer la relève entrepreneuriale et que la prochaine politique jeunesse est l'occasion de mobiliser des ressources à cette fin. Il importe d'intensifier les efforts visant à faire émerger une culture entrepreneuriale et de coordonner les actions autour de l'entrepreneuriat. Toutes les valeurs véhiculées à travers la sensibilisation à l'entrepreneuriat sont essentielles pour construire le Québec de demain telles que le leadership, la créativité et l'innovation.

Le manque de main-d'œuvre dans certains secteurs d'activités est une opportunité de sensibiliser les jeunes à l'entrepreneuriat. Un maillage avec les centres de formation professionnelle, les cégeps et les universités est donc souhaitable. Ce partenariat pourra permettre à des jeunes qui le désirent de poursuivre leurs études afin de se lancer en affaires. Afin de faciliter le passage des études vers l'entrepreneuriat, il est essentiel que des notions de base sur le lancement d'entreprise soient intégrées dans certains cursus académiques, en particulier les parcours plus techniques. En effet, le

développement de compétences associées à l'entrepreneuriat (l'esprit d'initiative, leadership, créativité, autonomisation etc.) pourrait favoriser une perception plus positive de l'entrepreneuriat parmi les jeunes scolarisés. Le développement de l'esprit entrepreneurial chez les jeunes doit se faire avant tout à travers des expériences et des projets concrets mis en œuvre au sein de leur communauté. Nous pourrions penser à saisir l'opportunité de l'apprentissage par compétence tel que prôné par la réforme scolaire pour faire des ponts entre l'apprentissage à l'école et la communauté par exemple. Un autre élément à prendre en compte est, qu'à Montréal, la diversité culturelle est omniprésente. La future politique jeunesse devra également tenir compte des besoins particuliers des jeunes entrepreneurs issus de la diversité.

Établir des programmes de financement pour les jeunes entrepreneurs

La majorité des jeunes entrepreneurs rencontrent des embûches sur leur parcours. Des obstacles exacerbés par une expérience limitée sur le marché du travail, des antécédents de crédit insuffisants, un accès à des réserves financières limitées et à un réseau de contacts restreint⁴⁶. Cette réalité rend plus difficile le démarrage de leur entreprise, particulièrement en termes de financement ou encore dans la réalisation d'un plan d'affaires. Ainsi, pour appuyer leurs parcours, l'État doit poursuivre et bonifier ses engagements envers les organisations qui offrent des services essentiels aux jeunes entrepreneurs, que ce soit à travers des expériences de mentorat, de formation et de services d'accompagnement. Si le document de consultation sur la politique jeunesse produit par le gouvernement met l'emphase sur les jeunes allant jusqu'à 29 ans, il est important de ne pas oublier les jeunes jusqu'à 35 ans. Selon les chiffres 2014⁴⁷, les jeunes de 25-35 ans ont la confiance pour se lancer en affaires et 28,5% des jeunes Québécois ont l'intention de démarrer leur entreprise. L'État doit particulièrement s'attarder à la problématique du financement et du soutien des jeunes entrepreneurs afin qu'ils puissent contribuer à créer de la richesse. Les jeunes ayant le moins d'expérience en matière d'entrepreneuriat, mais présentant souvent des projets novateurs, il faut s'assurer que leur situation soit reconnue dans les programmes de financement, ce qui n'est pas toujours le cas.

⁴⁶ Industrie Canada, « Profils de financement des petites entreprises. Les jeunes entrepreneurs », Ottawa, 2006

⁴⁷ Global Entrepreneurship Monitor, « Situation de l'activité entrepreneuriale québécoise », <http://www.gemconsortium.org/country-profile/49>, Québec, 2014, page 41

Le développement d'une culture entrepreneuriale chez les jeunes est essentiel. La stratégie d'action jeunesse actuelle a permis à plusieurs acteurs, qu'elle finance, de développer une expertise dans ce domaine en particulier. Il est donc essentiel que l'État continue à leur apporter son soutien afin que des jeunes, qui ne sont pas prêts à entreprendre à court terme, puissent se lancer dans un avenir rapproché avec le soutien des organisations. Le FJIM estime qu'il est important de pérenniser les actions développées dans le cadre de la stratégie jeunesse actuelle au niveau du développement d'une culture entrepreneuriale.

Il est à noter que selon le rapport sur la situation de l'activité entrepreneuriale québécoise, la formation et l'accès au financement sont selon l'avis des experts des pistes d'amélioration afin de mieux soutenir l'entrepreneuriat naissant des nouveaux entrepreneurs.⁴⁸

3.2 Multiplier les programmes d'accompagnement et de maillage intergénérationnel

Parmi les défis qui toucheront assurément les jeunes dans un Québec en pleine transition démographique, le transfert de connaissances sera certainement un enjeu de taille. En effet, un trop grand nombre de travailleurs qui partent à la retraite en même temps pourrait priver les jeunes travailleurs de connaissances essentielles à la prise en main des leviers économiques. Une des avenues que l'État doit emprunter est la bonification de programmes de mentorat, d'accompagnement et de maillage intergénérationnel. Utiles évidemment dans tous les secteurs – de la fonction publique aux services à la population – les programmes d'accompagnement, de mentorat et de conseil-expert prennent tout leur sens pour celui qui se lance en affaires, un mentor ou un conseiller-expert peut être une excellente source de confiance, de motivation et de réussite. À ce propos, le modèle instauré par la Fédération des coopératives de développement régional du Québec mérite d'être exposé. En effet, les membres de la Fédération ont accès à des conseillers experts (finance, droit, marketing, etc.) afin de les épauler dans le développement de leur entreprise, et ce à coût modique grâce à des subventions gouvernementales notamment.

⁴⁸ Global Entrepreneurship Monitor, « Situation de l'activité entrepreneuriale québécoise », <http://www.gemconsortium.org/country-profile/49>, Québec, 2014, page 47

Si la dernière stratégie gouvernementale en matière d'entrepreneuriat fait mention de l'objectif d'augmenter le nombre de « mentorés » au Québec⁴⁹, rien n'est réservé aux jeunes. Toutefois, c'est certainement lorsque l'on est jeune, sans expérience de vie et professionnelle significative, que les défis de l'entrepreneuriat peuvent apparaître comme très grands, voire insurmontables. Le mentorat, les programmes d'accompagnement et de maillage intergénérationnel peuvent sérieusement aider les jeunes qui se lancent en affaires. L'État devrait donc mettre sur pied davantage de programmes à destination des jeunes afin notamment de les coupler à des entrepreneurs d'expérience.

⁴⁹ Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, « *Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat* », Québec, 2011, page 35

Recommandations

- Intégrer des notions de base sur le lancement d'entreprise et favoriser le développement de compétences associées à l'entrepreneuriat dans des parcours académiques plus techniques.
- Développer l'esprit entrepreneurial chez les jeunes à travers des expériences et des projets concrets mis en œuvre au sein de leur communauté.
- L'État doit particulièrement s'attarder à la problématique du financement des jeunes entrepreneurs. Les jeunes ont moins d'expérience en matière d'entrepreneuriat, mais présentent souvent des projets novateurs, il faut s'assurer que leur situation soit reconnue dans les programmes de financement.
- Continuer d'apporter un appui aux organisations (financées dans le cadre de l'actuelle stratégie d'action jeunesse) ayant développé une expertise en matière de développement de la culture entrepreneuriale chez les jeunes.
- L'État devrait donc mettre sur pied davantage de programmes à destination des jeunes qui souhaitent se lancer en affaires afin notamment de les coupler à des entrepreneurs d'expérience : mentorat, programmes d'accompagnement, conseils-experts et de maillage intergénérationnel.
- Stimuler le démarrage d'entreprises par les jeunes en leur offrant des outils, des mesures de soutien et l'accès à du financement qui leur permettront de développer leur projet.

3.3 Soutenir l'entrepreneuriat collectif et social

Pour l'île de Montréal seulement, le secteur de l'économie sociale (OBNL et coopératives) ou de l'entrepreneuriat collectif compte plus de 3 500 établissements, crée plus de 60 000 emplois et génère des revenus annuels de 2 milliards de dollars⁵⁰. C'est sans compter le mouvement de l'entrepreneuriat social, qui prend de plus en plus d'ampleur sur le territoire montréalais avec la création d'entreprises sociales à propriété individuelle. L'expérience de notre projet *Osez l'économie sociale!*, initié par le Forum jeunesse de l'île de Montréal et coordonné par le Comité d'économie sociale de l'île de Montréal (CÉSIM), a permis de sensibiliser des milliers de jeunes des Cégeps et des universités sur le territoire montréalais au cours des cinq dernières années. Il nous a d'ailleurs confirmé l'engouement toujours plus grand des jeunes à l'égard de l'entrepreneuriat social et collectif.

Parmi les conditions pour stimuler le démarrage d'entreprises chez les jeunes, il est essentiel qu'ils aient accès à des outils, des mesures de soutien et du financement qui leur permettront de développer leur projet. En ce sens, il faut s'assurer que les entreprises d'économie sociale soient admissibles à toutes les mesures gouvernementales, notamment celles touchant la recherche et le développement, comme le prévoit la *Loi sur l'économie sociale*, et que ces mesures soient adaptées à la réalité des entreprises d'économie sociale. Il faut aussi s'assurer de créer des mesures et des programmes qui permettent l'émergence de nouvelles entreprises d'économie sociale et encouragent l'innovation, comme le permet l'enveloppe dédiée à l'économie sociale du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole.

Par ailleurs, même si le changement de propriétaires dirigeant, la vente et les transferts d'entreprises sont aujourd'hui fréquents, il est peu courant d'envisager la reprise d'une entreprise privée sous forme de coopérative de travailleurs. Or, il s'agit là une des solutions qui devraient être mises de l'avant auprès des jeunes, compte tenu des nombreux départs à la retraite prévus et de l'absence fréquente de relève chez les propriétaires

⁵⁰ Marie J. Bouchard, *coll.* CRÉ de Montréal et son Comité d'économie sociale (CÉSIM), « Portrait statistique de l'économie sociale de la région de Montréal », Montréal, 2008.

d'entreprises. Comme tous les secteurs d'activités, l'économie sociale ne sera pas épargnée par la pénurie de main-d'œuvre annoncée. La relève en économie sociale est donc un enjeu de premier plan pour le secteur. Si le projet *Osez l'économie sociale !* a permis la sensibilisation des étudiants aux carrières et professions en économie sociale ou à la création d'une entreprise d'économie sociale, ce travail doit se faire en continu. Il faut poursuivre les efforts pour faire connaître l'économie sociale auprès des jeunes, notamment dans les établissements scolaires et postsecondaires, afin que ceux-ci choisissent d'y travailler, de s'engager au sein de conseils d'administration ou de démarrer leur propre entreprise. En ce sens, il importe de faire connaître l'économie sociale à tous les acteurs de milieu scolaire, de l'employabilité ou qui interviennent directement auprès des jeunes.

Recommandations

- Soutenir les efforts pour faire connaître l'économie sociale auprès des jeunes, notamment dans les établissements scolaires et postsecondaires.
- Travailler sur programmes de formation, d'intégration en emploi (insertion), d'apprentissages en milieu de travail permettant d'attirer la relève et les talents dans le secteur de l'économie sociale, particulièrement dans des marchés où la demande est élevée.
- Mettre en place des fonds locaux spécifiquement consacrés au démarrage et à la consolidation des entreprises d'économie sociale, sous forme de contributions non remboursables.
- Promouvoir la formule de la coopérative de travailleurs comme une solution à la relève d'entreprises.
- S'assurer que les entreprises d'économie sociale soient admissibles à toutes les mesures gouvernementales, notamment celles touchant la recherche et le développement.
- Dans le but de soutenir financièrement les jeunes entrepreneurs sociaux, un Fonds devrait leur être réservé, semblable au Fonds de

3.4 Favoriser l'intégration socioéconomique des jeunes

La diversité montréalaise n'est plus à démontrer. Cette diversité s'accompagne évidemment d'une forte concentration des groupes minoritaires: immigrants, autochtones, LGBT, jeunes, etc. L'intégration de ces différents groupes est une priorité pour le FJÎM depuis ses débuts. En 2010, le Forum jeunesse a mis au cœur de ses préoccupations la question de la diversité à Montréal en identifiant celle-ci comme un principe transversal à toutes ses actions. Les impacts n'ont pas tardé à suivre, notamment au cœur de nos avis, projets, activités, représentations et investissements. Ainsi, le FJÎM apporte notamment un appui au projet **Valorisation jeunesse – Place à la relève**⁵¹, réalisé par Intégration Jeunesse du Québec qui, depuis 7 ans, vise à offrir des emplois d'été formateurs et de qualité en plus de faciliter l'accès au marché du travail pour les jeunes issus de l'immigration -de 1^{ère} et 2^{ème} génération- et des minorités visibles provenant de quartiers défavorisés. Les impacts positifs de ce projet ne sont plus à démontrer, il devrait selon nous être pris comme modèle puis généralisé à tous les jeunes du Québec tous âges confondus (pas seulement ceux du secondaire).

L'accès au travail constitue la manière la plus importante d'intégrer les populations souffrant d'exclusion. En effet, le milieu de travail et les interactions qui en découlent permettent à la fois de sortir les gens exclus de leur situation et de sensibiliser ceux qui ne le sont pas à certaines situations d'exclusion. Pourtant, de grands défis sont encore à relever particulièrement pour l'intégration des immigrants sur le marché du travail. Selon la dernière enquête auprès des ménages de 2011, le taux de chômage des jeunes immigrants au Québec (de 25 à 34 ans) atteignait 12,7% alors qu'il n'était que de 5,6% pour les non-immigrants⁵².

⁵¹ Forum Jeunesse de l'île de Montréal « Valorisation Jeunesse - Place à la relève », <http://www.fjim.org/projets/valorisation-jeunesse/>

⁵² Statistique Canada, « Enquête nationale auprès des ménages de 2011 : Tableaux de données », <https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/dt-td/index-fra.cfm>

Favoriser la reconnaissance des parcours atypiques

Les jeunes de notre époque ne connaîtront pas des parcours professionnels « linéaires », comme ceux que les générations précédentes ont connu. Par exemple, il est peu probable qu'une personne à l'aube de la vingtaine entre à l'emploi d'une entreprise pour y réaliser toute sa carrière, avec l'espoir d'une sécurité d'emploi et d'une progression intéressante en matière de rémunération et de responsabilités. Plutôt, une jeune personne sait que son parcours sur le marché du travail sera parsemé d'expériences d'emploi diverses et variées, que des allers-retours entre les études, les congés familiaux et le travail ne seront plus des situations rares. Que dire dans ce cas des parcours atypiques qui peuvent caractériser ceux des immigrants qui arrivent au pays ou encore de ceux/celles qui ont connu des problèmes, par exemple, de santé ? Malheureusement, des parcours de vie atypiques sont encore perçus comme étant synonymes d'échecs ou de mauvaises performances. Il importe que l'État sensibilise, voire encourage les employeurs, à considérer à leur juste valeur ceux et celles qui ont des parcours de vie atypiques. Par exemple, l'État pourrait favoriser, à l'aide d'un accès à des formations gratuites ou avec des crédits d'impôt, la reconnaissance des acquis des employés aux parcours atypiques et le comblement des lacunes partielles de compétences dues par exemple à une absence prolongée du marché du travail. En embauchant des jeunes avec des parcours atypiques, on peut briser les cercles vicieux d'exclusion dans lesquels ces jeunes s'installent.⁵³

Au niveau des mesures pour développer l'employabilité des jeunes, il est nécessaire de poursuivre le soutien aux réseaux des entreprises d'insertion existantes et travailler au développement de ce réseau, compte tenu de leurs nombreuses contributions au développement économique et social du Québec (voir *Étude d'impacts socio-économiques des entreprises d'insertion au Québec*, 2011). Par exemple, pour un investissement gouvernemental de 35,7 millions en 2008, il est intéressant de noter que le Québec récupère près de la moitié de sa mise dès la première année. Par ailleurs, compte tenu de l'importance de la mission de formation socioprofessionnelle des entreprises d'insertion, il serait intéressant que le Ministère de l'éducation, du Loisir et du Sport facilite la reconnaissance des compétences acquises en entreprises d'insertion. Enfin, il faudrait prévoir, à Montréal, des mesures

⁵³ Forum jeunesse de l'île de Montréal, «Contribution du Forum jeunesse de l'île de Montréal pour le renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse dans le cadre des consultations de la Tournée Destination 2030 », <http://fjim.org/site/assets/files/1489/d2030.pdf> octobre 2013, 31 pages

d'insertion à l'emploi adaptées aux clientèles immigrantes, dont le taux de chômage est nettement plus élevé que la moyenne du reste de la population.

3.5 Développer une approche intersectionnelle de l'insertion professionnelle et sociale

Fournir une aide à la transition culturelle

Dans une récente étude, citée par La Presse, le Laboratoire de recherche sur la santé et l'immigration de l'UQAM révélait qu'environ 30 % des immigrants allophones montréalais étaient en situation de rétention culturelle, c'est-à-dire qu'ils n'adoptent pas la langue, les coutumes, la culture ou les habitudes de vie de la société d'accueil. La même étude signalait que ces habitudes de rétention culturelle avaient des impacts négatifs sur l'intégration et même sur la santé des personnes concernées. Surtout, on y mentionnait que les premières années sont déterminantes dans l'intégration. On peut aussi supposer que cette situation de rétention culturelle ne touche pas uniquement les immigrants allophones, mais aussi les immigrants francophones et anglophones, voire même les enfants d'immigrants nés au pays⁵⁴. Fait marquant, plusieurs intervenants sur le terrain nous ont aussi mentionné que la « transition culturelle » n'est pas facile, surtout pour les adolescents ou jeunes adultes qui arrivent au Québec à la fin de leur parcours scolaire secondaire ou postsecondaire et qui ne profitent pas des vertus intégratrices de l'école. Les jeunes qui arrivent au Québec manquent très souvent de repères et ont de la difficulté à s'intégrer du fait des échecs répétés que certains peuvent vivre au niveau de leur intégration socioprofessionnelle.

Pour remédier à cette situation, l'État doit accélérer et bonifier la mise en place de mesures telles que la reconnaissance de diplômes acquis à l'étranger ou encore davantage de cours de francisation (les intervenants ont mentionné à quel point les ressources en francisation à destination des jeunes étaient parfois déficientes). Mais il s'agit d'aller encore plus loin : donner des cours de citoyenneté en dehors de l'école, fournir des occasions de stage

⁵⁴ Allard, Marie, « Le tiers des immigrants allophones en rétention culturelle », <http://www.lapresse.ca/actualites/montreal/201309/15/01-4689657-le-tiers-des-immigrants-allophones-en-retention-culturelle.php> Journal La Presse, 2013

et de travail à l'extérieur du milieu de vie, améliorer les activités parascolaires ou de loisirs, favoriser l'accompagnement avec des mentors sont toutes des avenues que l'État doit promouvoir activement afin de sortir les jeunes immigrants de situations d'exclusion.

Lutter contre la discrimination à l'emploi

Les jeunes immigrants et issus des communautés culturelles se butent encore trop souvent à des pratiques discriminatoires. Tel que démontré dans une étude de la Commission des droits de la personne et de la protection de la jeunesse, les chercheurs d'emploi dont le nom de famille est franco-québécois ont 60 % plus de chances d'être invités à un entretien d'embauche. À l'inverse, un individu dont le nom de famille l'identifie à ses origines arabes, africaines ou latino-américaines se voit écarté du processus d'embauche une fois sur trois, représentant un taux de discrimination à l'embauche de 35 %.

Le FJÎM est d'avis qu'il est du devoir de l'État québécois d'encourager les employeurs à mettre en place des mesures incitatives, afin qu'ils considèrent l'ensemble des jeunes issus de la diversité à leur juste valeur. Les mesures incitatives doivent contribuer, non seulement à l'embauche, mais aussi à l'évolution, au maintien et à l'ascension des jeunes immigrants et des communautés culturelles en emploi. Puisque les jeunes ont peu ou pas accumulé d'expérience professionnelle, le FJÎM propose que l'État québécois reconnaisse l'implication et l'engagement des jeunes au secondaire (bénévolat, comités d'élèves, activités parascolaires) en tant qu'acquis socioprofessionnels pour faciliter leur accès à l'emploi. Il doit aussi faciliter la reconnaissance des acquis et des compétences professionnelles de la main-d'œuvre immigrante et améliorer les programmes de francisation qui leurs sont destinés. De l'autre côté, les jeunes issus de l'immigration et des communautés culturelles auraient sans doute avantage à mieux connaître les métiers et professions de l'avenir au Québec.⁵⁵

⁵⁵ Forum jeunesse de l'Île de Montréal, « Avis en matière d'immigration, diversité et d'inclusion », présenté à la Commission des relations avec les citoyens de l'Assemblée Nationale du Québec, 9 février 2015, pages 9-13

La fonction publique doit être un modèle dans la lutte contre la discrimination en emploi. Mais malgré des actions et des initiatives, les changements en faveur de l'accès à l'égalité en emploi sont minimes. Tel que l'indique le Cahier de consultation, les communautés culturelles représentent, en 2012, 6,5 % de l'effectif total de la fonction publique. Pour la même année, 2,6 % des hauts dirigeants et 2,2 % des cadres de la fonction publique québécoise sont des personnes provenant de communautés culturelles. Des mesures d'évaluation des efforts fournis afin d'intégrer la diversité dans la fonction publique doivent être établies et les résultats doivent être partagés à la population québécoise et des mesures de correction doivent être mises en place pour atteindre les objectifs.

Recommandations

- Que l'État fournisse une aide à la « transition culturelle »
- Que l'État québécois reconnaisse l'implication et l'engagement des jeunes dès le secondaire en tant qu'acquis professionnel pour faciliter leur accès à l'emploi
- Que l'État facilite la reconnaissance des acquis et des compétences professionnelles de la main-d'œuvre immigrante et améliore les programmes de francisation qui lui sont destinés
- Que des mesures d'évaluation des efforts fournis afin d'intégrer la diversité dans la fonction publique soient réalisés, que les résultats soient partagés et que des mesures de correction soient mises en œuvre pour atteindre ces objectifs
- Que l'État favorise, à l'aide d'un accès à des formations gratuites ou avec crédits d'impôt, la reconnaissance des acquis des employés aux parcours atypiques et le comblement des lacunes partielles de compétences dues par exemple à une absence prolongée sur le marché du travail.

Axe 4 – Une citoyenneté active et plurielle

Dans cette section le FJÎM a souhaité cibler sa réflexion sur les enjeux liés à la représentativité des jeunes, notamment ceux issus de la diversité culturelle, dans les instances décisionnelles ainsi que le renforcement de comportements éco-citoyens.

4.1 Favoriser la représentativité des jeunes dans les instances décisionnelles

Favoriser la relève

Le FJÎM fait la promotion active de la relève depuis de nombreuses années. Les projets dans ce domaine sont multiples et notamment regroupés sous la bannière du projet **Prends ta place**⁵⁶. Le FJÎM travaille par le biais de deux avenues principales pour réaliser cet objectif, à savoir :

- le FJÎM encourage les jeunes à investir les lieux de décisions en renforçant leurs compétences en matière de leadership et de participation citoyenne par le biais de formations et en ayant développé des outils pertinents à cet égard ;

- le FJÎM œuvre depuis plusieurs années à favoriser l'accessibilité des jeunes aux instances décisionnelles. Ainsi, en 2008 déjà, le FJÎM recommandait au gouvernement, dans le cadre du renouvellement de la stratégie d'action jeunesse « *De faire en sorte que la présence des jeunes dans les lieux décisionnels devienne une priorité pour le gouvernement du Québec et qu'elle se traduise par la nomination de jeunes dans les sociétés d'État ou encore par la création de sièges réservés aux jeunes, notamment dans les sociétés de transport en commun*⁵⁷ ». Nous sommes fiers d'affirmer que grâce à notre action de plaidoyer, la Société de transport de Montréal a désormais un siège jeune au sein de son conseil d'administration. De même, le FJÎM organise

⁵⁶ Forum jeunesse de l'île de Montréal, « Prends ta place ! » <http://fjim.org/projets/prends-ta-place/>

⁵⁷ Forum jeunesse de l'île de Montréal, « Mémoire sur le renouvellement de la stratégie d'action jeunesse », 2008, page 14.

depuis plusieurs années le **cocktail de la relève**, pour reconnaître les instances ayant assuré les meilleures conditions de succès de leur relève en intégrant des jeunes de moins de 35 ans au sein de leur conseil d'administration ou instances décisionnelles.

L'État doit donc utiliser son pouvoir pour amorcer un mouvement dans ce sens : les conseils d'administration et autres instances devraient impérativement intégrer des jeunes dans leurs instances. Ce faisant, un mouvement serait mis en marche et le secteur privé pourrait aussi emboîter le pas. Afin de rendre possible cet objectif pour les conseils d'administration et les instances décisionnelles, l'État devrait soutenir la mise en œuvre d'une banque de données de candidats potentiels pour les postes décisionnels. Étant donné que la nomination dans les instances décisionnelles est souvent encouragée par la présence dans les réseaux, il est possible que les organisations n'aient tout simplement pas de jeunes dans leurs réseaux. Une banque de candidatures peut résoudre cette problématique en liant les gens qui autrement ne se seraient pas connus.

À ce propos, nous souhaitons souligner le travail remarquable de **Leadership Montréal**⁵⁸, une initiative de Concertation Montréal, qui soutient la réalisation du programme **Administrateurs de la Relève** depuis de nombreuses années⁵⁹. Ce programme prépare la future génération d'administrateurs issue des jeunes chambres de commerce. Le volet montréalais qui mobilise 6 chambres de commerce culturelles actives dans la région montréalaise est soutenu par Leadership Montréal. Ce projet constitue selon nous une pratique exemplaire qui mériterait d'être généralisée à travers la province et à un plus grand nombre de jeunes.

Les jeunes de la diversité culturelle

Selon le Conseil canadien pour la diversité administrative, la proportion des minorités visibles occupant des postes d'administrateurs n'est que de 2 %. Les études l'ont pourtant démontré : la diversité au sein des instances favorise une meilleure gestion des risques, offre des points de vue novateurs et

⁵⁸ Conférence Régionale des Élus de Montréal, « Leadership Montréal », <http://leadershipmontreal.com/>

⁵⁹ Jeune Chambre de Commerce de Montréal, « Administrateurs de la relève », <http://riccq.com/project/administrateursdelareleve>

permet un rendement accru. La présence et la participation citoyenne des jeunes issus des communautés culturelles et minorités visibles ne doivent pas uniquement relever de la volonté de ces derniers. Les institutions doivent se doter de procédures claires et adaptées afin de rejoindre les jeunes, particulièrement ceux issus de l'immigration ou des communautés culturelles, et de faire en sorte qu'ils s'y reconnaissent et souhaitent s'y engager. Par exemple, au Royaume-Uni, les sociétés ouvertes doivent décrire la politique du conseil en matière de diversité, y compris la mixité, et tous les objectifs mesurables qu'elles se sont fixées dans le cadre de la mise en œuvre de la politique, et rendre compte des progrès accomplis vers l'atteinte des objectifs⁶⁰.

À titre d'exemple, au FJÎM, deux sièges spécifiques sont réservés aux jeunes issus des communautés culturelles et des minorités visibles. Parmi les personnes élues à ce poste, on doit retrouver au moins un représentant issu des minorités visibles.

⁶⁰ MACDOUGALL, Andrew, et Michel, OSLER, « Diversité dans les conseils d'administration et les équipes de direction, Prévisions 2015 »
http://www.osler.com/uploadedFiles/News_and_Resources/Publications/Guides/Planning_for_2015_%E2%80%93_a_2014_Canadian_Proxy_Season_Retrospective/Proxy-2014-Women-On-Boards-in-Canada-FR.pdf

Recommandations

- Se doter de procédures claires afin que les organisations publiques intègrent les jeunes, particulièrement ceux issus de l'immigration et des communautés culturelles, au sein de leurs instances décisionnelles
- Poursuivre les programmes de formation pour que les jeunes immigrants et de la diversité soient sensibilisés et outillés à prendre pleine part à la vie démocratique
- Contacter les organisations jeunesse, têtes de réseaux, afin qu'elles réfèrent des candidats jeunes selon le profil recherché
- Développer une banque de candidatures jeunes potentielles pour les postes décisionnels (conseil d'administration, etc.)
- Offrir des programmes de mentorat ou de la formation continue pour les jeunes administrateurs et administratrices

4.2 Favoriser et promouvoir la participation citoyenne

Offrir des possibilités d'implication bénévole

Pour qu'une personne ait l'envie de s'engager, elle doit percevoir des avantages l'incitant à s'impliquer dans sa communauté. L'idée d'un programme reconnu de bénévolat (crédits scolaires, certification des acquis et apprentissages, etc.) à travers la province par le biais duquel un jeune se dédie à une mission d'utilité publique en échange d'une allocation, serait significative en termes d'apprentissages et de reconnaissance professionnelle en plus de constituer un excellent moyen d'arriver à cette fin. Il est important de mentionner qu'il ne s'agit pas ici de créer un programme de travail à rabais à l'intention des jeunes, mais plutôt d'un programme visant à stimuler l'engagement citoyen qui bénéficie à la société. Ce programme de bénévolat permettrait notamment de favoriser une intégration socioprofessionnelle des jeunes ayant un parcours atypique tant au niveau professionnel qu'académique. Ainsi, en plus de gains au niveau des apprentissages professionnels reconnus et certifiés, cette expérience pourrait s'avérer utile pour

les jeunes en leur permettant de découvrir de nouveaux champs d'intérêt et d'être en contact avec d'autres réalités qui sont éloignées de la leur. Le Québec entier pourrait bénéficier de jeunes qui s'investissent dans des emplois d'utilité publique, à petits frais pour le contribuable. La soif d'engagement citoyen pourrait certainement éclore ou progresser durant une de ces expériences de bénévolat.

Favoriser l'éducation à la citoyenneté politique dans les écoles

Lors du volet montréalais de la Tournée Destination 2030 en 2013, lorsqu'interrogés sur les améliorations que l'on pouvait apporter à leur expérience à l'école, les jeunes ont réclamé l'instauration de « cours de politique ». Entourés tous les jours de médias qui leur parlent des affaires publiques, il semble que les outils pour les comprendre sont parfois déficients. Il y a pourtant un aspect d'éducation à la citoyenneté dans le cursus de l'école secondaire québécoise. Cependant, rien ne semble aborder directement les institutions et leur fonctionnement⁶¹. Dans une éducation qui mise maintenant sur l'acquisition de compétences, ce manque peut surprendre.

Pourtant, la compréhension du système politique qui gouverne la nation serait un atout de taille pour la participation citoyenne. Comment espérer qu'une personne puisse comprendre un système politique, si on ne lui explique jamais vraiment comment il fonctionne ? En fait, il y a fort à parier que des jeunes qui comprendraient mieux le fonctionnement des institutions politiques développeraient un intérêt plus grand pour la chose publique. Les jeunes sont de toute manière emballés lorsqu'on leur donne des occasions de se prononcer et d'apprendre sur les institutions : le succès du programme **Électeurs en herbes**⁶² ainsi que des formations en participation citoyenne du projet **Prends ta place** (voir page 9) en témoignent. Il est temps de généraliser l'enseignement sur la question.

⁶¹ Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, « Histoire et éducation à la citoyenneté », Québec, pages 64-86.

⁶² [Depuis 2001 et après 12 éditions du programme (dont un projet-pilote à Montréal seulement), ce sont plus de 250 000 jeunes qui ont pris part aux différentes activités proposées par Électeurs en herbe, dont près de 160 000 jeunes qui ont participé à une simulation électorale. Des activités ont eu lieu dans quelque 1 200 écoles, maisons de jeunes et organismes jeunesse, et ce, dans toutes les régions du Québec.]

Renforcer les comités d'élèves

La *Loi sur l'instruction publique* prévoit que les établissements dispensant le deuxième cycle du secondaire doivent mettre en place des comités d'élèves dès la rentrée et que « *le comité des élèves a pour fonction de promouvoir la collaboration des élèves à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à leur réussite et aux activités de l'école* ⁶³ ».

Bien qu'introduites avec de bonnes intentions, les dispositions concernant les comités d'élèves sont trop peu normatives, ce qui fait que la qualité et l'action des comités d'élèves diffèrent beaucoup selon les établissements. Certains sont très actifs avec beaucoup de responsabilités, d'autres sont anémiques. Si cela peut être compréhensible d'adapter les comités d'élèves à chaque contexte d'établissement, il reste que tous les élèves devraient avoir accès à des expériences similaires. Dans le but que tous puissent avoir la possibilité d'accéder à des expériences similaires, la nouvelle politique jeunesse devrait favoriser une réforme des comités d'élèves afin de donner davantage de responsabilités à ces derniers.

Recommandations

- Mettre sur pied un programme national de bénévolat pour les jeunes de 18-35 ans à l'échelle provinciale, dont les acquis seront reconnus par des certifications gouvernementales ou encore des crédits scolaires
- Introduire un cours à l'éducation civique et politique dans le cursus scolaire
- Favoriser la participation citoyenne dès le secondaire en réformant les comités d'élèves
- Offrir des expériences concrètes et pratiques de participation citoyenne pour les jeunes en impliquant le plus souvent les parents

⁶³ Gouvernement du Québec, « Loi sur l'instruction publique », http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/l_13_3/l13_3.html
L.R.Q, chapitre I-13.3, art. 96.5 et 96.6.

4.3 Mettre en pratique des comportements de développement durable chez les jeunes

Favoriser une citoyenneté active signifie également adopter des comportements civiques écoresponsables pour le bien-être de la collectivité. Le FJÎM propose différentes avenues à cet effet soit, par le biais de l'agriculture urbaine, l'implication des jeunes dans la lutte contre les changements climatiques, ainsi que des mesures telles que l'inclusion d'un principe d'imputabilité environnementale dans les mesures économiques et la mise sur pied d'un « fonds des générations » environnemental.

Favoriser l'agriculture urbaine et le verdissement

L'agriculture urbaine et les pratiques de verdissement (plantation d'arbres, jardinage, murs et toits végétalisés, etc) connaissent une recrudescence depuis quelques années. Et pour cause! Plus globalement, le verdissement peut aussi être un moyen de socialisation avec le voisinage tout en réduisant les ilots de chaleur, en augmentant la biodiversité et en participant à l'amélioration et à l'embellissement du milieu de vie. Il s'agit d'un outil pour l'adaptation aux changements climatiques, il permet la rétention des eaux de pluie, la filtration des poussières et la diminution de la présence de polluants dans l'air, etc. Tout cela participe à créer des milieux de vie sain et agréable pour tous et répond à de nombreuses préoccupations des jeunes. Le projet **Plant'action** (voir page 10) financé par le Forum Jeunesse de l'île de Montréal, réalisé par Sentier Urbain, est un bel exemple de réussite à cet égard. Celui-ci a permis de créer en une année, 14 projets de verdissement et d'agriculture urbaine au sein de 12 institutions collégiales et universitaires et de rejoindre plus de 5 000 jeunes par les activités du projet.

Dans le cadre de la politique jeunesse, le gouvernement pourrait contribuer à l'acquisition chez les jeunes de compétences simples en agriculture et en verdissement, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du cursus scolaire, par le biais de projets éducatifs.

Impliquer les jeunes dans la lutte contre les changements climatiques

Les changements climatiques et leurs conséquences sont une préoccupation majeure des jeunes relativement à l'environnement. Comme il semble que cela soit la principale menace globale à l'équilibre de l'environnement, la sensibilité de la jeunesse à cette problématique s'explique aisément.

Cependant, devant la complexité de cet enjeu, le sentiment de dépossession face à cette réalité peut être particulièrement décourageant pour les jeunes. On peut toutefois aider à combattre ce sentiment, en donnant des outils à la jeunesse mais également en leur faisant réaliser qu'ils ont la possibilité de faire des choix à moindres impacts (mobilité durable, faciliter les choix éco-responsables, etc.). À ce propos, une enquête mondiale publiée en 2011 révèle que les jeunes sont prêts pour des changements de comportement axés sur le développement durable⁶⁴.

Dans un avis sur la politique du gouvernement concernant les changements climatiques⁶⁵, le FJÎM évoquait deux manières de faire en sorte que les jeunes soient partie prenante dans la lutte contre les changements climatiques. D'abord, faire d'eux des agents multiplicateurs, c'est-à-dire des citoyens mobilisés et mobilisants. Pour ce faire, la sensibilisation à cet enjeu doit se faire à tous les niveaux, à la fois à l'école et dans les activités parascolaires. Les jeunes seront ainsi mieux outillés pour sensibiliser les autres générations. Aussi, il faut offrir aux jeunes des occasions d'emploi, de stage ou de bénévolat dans des activités qui permettent d'agir sur les changements climatiques. Il faut également leur offrir des alternatives à leurs comportements à forts impacts. Les initiatives d'action concrètes seront toujours les meilleurs vecteurs de changement.

⁶⁴Programme des Nations-Unies pour l'environnement, « Visions for change », <http://www.unep.fr/shared/publications/pdf/DTix1321xPA-VisionsForChange%20report.pdf>, 2011, 88 pages

⁶⁵ Forum jeunesse de l'île de Montréal, « Lutte aux changements climatiques : pour une plus grande participation des jeunes », Montréal, 2012, page 2.

Inclure un principe d'imputabilité environnementale dans les mesures économiques

Dans le cadre des consultations ayant mené à cette contribution, l'une des propositions qui a été plusieurs fois mentionnée est celle de l'inclusion d'un principe d'imputabilité environnementale dans les mesures économiques de l'État. Même si ceci ne relève pas d'une éventuelle politique québécoise de la jeunesse, les jeunes estiment que le manque d'incitatifs à modifier les comportements en faveur de l'environnement, notamment de la part du secteur privé, est inquiétant. Il serait pourtant utile pour le gouvernement du Québec d'assortir certaines de ses aides économiques de conditions environnementales. En agissant de la sorte, le gouvernement indiquerait quelles sont les priorités environnementales (telles que l'implication du BAPE, les exigences environnementales, le principe d'utilisateur payeur, les mesures de compensation et de mitigation, etc.).

Mettre sur pied un « fonds des générations » environnemental

Un des éléments les plus caractéristiques des questions environnementales est que, contrairement à d'autres problématiques de politiques publiques, l'incertitude en fait partie intégrante. Lorsque des catastrophes ou des problèmes environnementaux se présentent, les conséquences seront parfois lourdes et imprévisibles. De ce constat découle le fait que ce ne sont pas toujours les générations responsables des problématiques environnementales qui en paient le prix. Pour pallier cet état de fait, les jeunes suggèrent l'instauration d'un fonds des générations environnemental dont les sommes amassées serviraient à dédommager les victimes de désastres environnementaux, de même qu'à payer les opérations de décontamination et de nettoyage. Alimenté par une taxe spéciale dédiée provenant des entreprises et organisations à risque, ce fonds servirait comme une assurance et ferait en sorte que les générations futures ne paient pas (ou moins) pour des erreurs d'une autre époque.

Recommandations

- Favoriser l'intégration des jeunes dans les processus décisionnels des initiatives visant la réduction des GES et l'adaptation aux changements climatiques
- Favoriser des projets éducatifs pour les jeunes, notamment sur l'acquisition de compétences simples en agriculture
- Sensibiliser et outiller les jeunes sur les changements climatiques
- Que l'État instaure un « fonds des générations » environnemental

Synthèse des recommandations

Prévoir des modes de financement récurrents pour des projets jeunesse structurants, gérés par des structures de concertation jeunesse (Forums jeunesse régionaux).

Revoir les formules de financement des projets jeunesse, selon une logique de proportionnalité des moyens afin de les rendre plus équitables et qu'elles prennent en compte la complexité de la réalité montréalaise.

Que le gouvernement du Québec, dans la cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, soit sensible à l'importance de se concerter localement sur les enjeux spécifiques aux différentes communautés. Et pour ce faire, qu'il finance le réseau des Forums jeunesse régionaux au moins à hauteur de 2,28M\$ pour leur permettre de poursuivre leurs activités.

Que la politique jeunesse ainsi que ses plans d'action subséquents reflètent l'engagement du gouvernement de mettre de l'avant le principe du « par et pour les jeunes » en faisant en sorte que les jeunes soient partie prenante des solutions et de son idéation.

Axe1 – De saines habitudes de vie

Favoriser l'acquisition de saines habitudes de vie

- Augmenter l'offre d'activités sportives abordables, de qualité et de proximité
- Cibler prioritairement les jeunes femmes, les jeunes familles et les jeunes adultes issus des communautés culturelles
- Augmenter le nombre d'heures consacrées à l'éducation physique en milieu scolaire
- Subventionner les repas dans les écoles de niveau primaire et secondaire, selon les moyens des ménages.
- Favoriser l'offre d'une alimentation saine, de qualité et principalement issue de l'agriculture locale, adaptées aux habitudes des jeunes dans les établissements scolaires.
- Pallier à l'accès inégal à des produits alimentaires sains et de qualité en favorisant le développement d'une offre de proximité à distance de marche des lieux de vie des jeunes (domicile, école, lieux de rassemblement).

Des relations interpersonnelles harmonieuses et des rapports égalitaires

1.2.1 Prévenir l'intimidation

- Que le MELS et les équipes-écoles : veillent à l'amélioration du climat scolaire, en créant davantage d'espaces de mixité sociale pour favoriser le vivre ensemble et le sentiment d'appartenance à sa communauté ; élaborent à même l'enseignement des moyens de promouvoir la tolérance, le respect de la diversité (culturelle, sexuelle), l'empathie, etc.

INTERVENIR EFFICACEMENT ... en privilégiant le « par et pour les jeunes »

- Que le plan d'action concerté : s'engage à faire des jeunes une partie prenante de la solution et de son idéation.
- Que le plan d'action concerté : accorde une attention particulière à la notion d'intervention par les pairs de même qu'au rôle du témoin en tant que véritable acteur de changement

... en adoptant une approche systémique

- Que le plan d'action concerté : adopte une vision multidimensionnelle et base son intervention sur une approche systémique de la problématique ; prévoit appuyer la recherche sur les causes du phénomène et les interventions à privilégier en dehors du cadre scolaire (dans les familles et le cyberspace)

... en assurant une concertation régionale

- Que le plan d'action concerté : prévoit mettre en ligne un portail national des initiatives réalisées à l'échelle de la province (décliné par région et par enjeux), afin que les intervenants, jeunes et parents de tout le Québec puissent s'en inspirer ; appuie les actions dans les régions au moyen d'ententes spécifiques (fonds récurrents), d'outils régionaux et de ressources supplémentaires (financières, humaines)

... de façon continue

- Que le plan d'action concerté : veille à la mise sur pied d'un programme de formation continue avec accompagnement destiné au personnel scolaire, mais également aux intervenants jeunesse qui œuvrent en dehors du contexte scolaire ;
- Que le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science intègre à la formation régulière des enseignants un cours spécifique sur la lutte à l'intimidation et la prévention par la promotion de comportements pro sociaux à même le cursus scolaire

PRÉVENIR L'INTIMIDATION ... par la valorisation des comportements pro sociaux

QUEL RÔLE POUR LES ORGANISATIONS JEUNESSE?

- Gérer un fonds spécifique sur la question de l'intimidation, à l'instar de l'ancien Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), qui viserait à financer et appuyer le développement de projets structurants qui traitent de l'intimidation à même ce fonds. Les fonds seraient gérés selon le principe du « par et pour » les jeunes tel qu'expliqué plus haut.

SOUTENIR LES ACTEURS ... de manière transversale

- Que le plan d'action concerté : prévoit la création de communautés de pratique dans les écoles rassemblant jeunes, parents, équipes-écoles et organismes communautaires du milieu ; suscite et soutienne les maillages entre le milieu scolaire, le milieu communautaire et le milieu de la recherche universitaire afin de dégager des pratiques prometteuses.

1.2.2 Montréal terre d'accueil, fière de sa diversité

- Créer un fonds (à l'image par exemple de l'ancien Fonds régional d'investissement jeunesse) pour financer et appuyer le développement de projets structurants qui favorisent l'intégration des personnes issues de la diversité, en s'assurant que la formule de financement soit équitable en prenant en compte les réalités montréalaises.
- Que l'État favorise l'installation et l'accès à des lieux de rassemblement pour les jeunes des communautés qui subissent l'exclusion et la discrimination (jeunes autochtones en milieu urbain, groupes ethnoculturels, jeunes monoparentaux, etc.)

Axe 2 – Un milieu favorable à la persévérance scolaire

2.1 Adresser la problématique du décrochage scolaire

- Assurer le financement adéquat des services d'orientation professionnelle, de soutien et socioculturels afin d'offrir un encadrement et un soutien adapté et individualisé, aux jeunes de niveau secondaire ou collégial.
- Mettre en place un programme de reconnaissance des compétences acquises dans les activités parascolaires pour les jeunes scolarisés.
- Reconnaître l'implication et l'engagement des jeunes scolarisés (bénévolat, comités d'élèves, activités parascolaires) en tant qu'acquis socioprofessionnels pour faciliter leur accès à l'emploi.
- Instaurer un programme d'éducation à la citoyenneté, à tous les niveaux d'enseignement.
- Financer des projets valorisant l'intégration par l'acquisition de compétences et le travail d'équipe.

2.2 Favoriser la poursuite d'études post-secondaires

- Financer davantage de logements étudiants pour améliorer l'accessibilité aux études

- Faciliter la conciliation famille-études : donner l'accès au régime d'assurance parentale pour les étudiants; favoriser l'installation de haltes-garderies dans les institutions d'enseignements postsecondaires ; réserver des places prioritaires en CPE pour les parents étudiants.

2.3 Favoriser la venue et la rétention des étudiants internationaux

- Simplifier et clarifier les démarches d'entrée au pays, les démarches de prolongation de titre de séjour et d'immigration : Que CIC communique clairement les critères d'admissibilité, facilite le processus de suivi et améliore l'accessibilité géographique et la rapidité de traitement de ses services et processus liés à la délivrance des permis d'études canadiens et de visas de résident temporaire. Que le MIDI facilite et accélère le traitement des demandes de certificat de sélection du Québec.
- Que le gouvernement du Québec offre des incitatifs financiers ou fiscaux pour les étudiants internationaux qui choisissent d'immigrer au Québec, afin de demeurer compétitif à l'échelle nationale et internationale et capter les plus mobiles des étudiants internationaux fraîchement diplômés, notamment aux cycles supérieurs.
- Que le gouvernement du Québec fasse connaître aux employeurs le potentiel professionnel des étudiants internationaux en menant une campagne nationale de promotion auprès des employeurs afin de stimuler l'accueil de stagiaires ou l'embauche d'étudiants internationaux diplômés d'un collège ou d'une université québécoise.
- Que les partenaires régionaux multiplient les occasions de découverte, par les étudiants internationaux, du marché du travail montréalais, notamment dans les secteurs en pénurie de main-d'oeuvre, en misant sur des formules de stages, visites en entreprises, activités de maillage et réseautage mettant à contribution les entreprises, les chambres de commerce, les comités sectoriels de main-d'oeuvre, les organismes de développement économique de la région, les services en employabilité des établissements d'enseignement, etc.
- Que le gouvernement du Québec augmente son soutien et ses programmes de bourses afin d'accroître les aides financières disponibles aux étudiants internationaux

2.4 Prévenir l'intimidation (voir recommandations à l'axe 1)

Axe 3 – Des jeunes prêts pour le travail, une économie prête à les accueillir

3.1 Encourager davantage la culture entrepreneuriale chez les jeunes Québécois

- Intégrer des notions de base sur le lancement d'entreprise et favoriser le développement de compétences associées à l'entrepreneuriat dans des parcours académiques plus techniques.
- Développer l'esprit entrepreneurial chez les jeunes à travers des expériences et des projets concrets mis en œuvre au sein de leur communauté.
- L'État doit particulièrement s'attarder à la problématique du financement des jeunes entrepreneurs. Les jeunes ont moins d'expérience en matière d'entrepreneuriat, mais présentent souvent des projets novateurs, il faut s'assurer que leur situation soit reconnue dans les programmes de financement.
- Continuer d'apporter un appui aux organisations (financées dans le cadre de l'actuelle stratégie d'action jeunesse) ayant développé une expertise en matière de développement de la culture entrepreneuriale chez les jeunes.
- L'État devrait donc mettre sur pied davantage de programmes à destination des jeunes qui souhaitent se lancer en affaires afin notamment de les coupler à des entrepreneurs d'expérience : mentorat, programmes d'accompagnement, conseils-experts et de maillage intergénérationnel.
- Stimuler le démarrage d'entreprises par les jeunes en leur offrant des outils, des mesures de soutien et l'accès à du financement qui leur permettront de développer leur projet.

3.2 Multiplier les programmes d'accompagnement et de maillage intergénérationnel

- Dans le but de soutenir financièrement les jeunes entrepreneurs sociaux, un Fonds devrait leur être réservé, semblable au Fonds de développement des entreprises d'économie sociale. Actuellement, les projets d'entrepreneuriat social qui ne sont pas des coopératives ne sont pas admissibles à ce Fonds.
- L'État devrait donc mettre sur pied davantage de programmes à destination des jeunes qui souhaitent se lancer en affaires afin notamment de les coupler à des entrepreneurs d'expérience : mentorat, programmes d'accompagnement et de maillage intergénérationnel.

3.3 Soutenir l'entrepreneuriat collectif et social

- Soutenir les efforts pour faire connaître l'économie sociale auprès des jeunes, notamment dans les établissements scolaires et postsecondaires.
- Travailler sur programmes de formation, d'intégration en emploi (insertion), d'apprentissages en milieu de travail permettant d'attirer la relève et les talents dans le secteur de l'économie sociale, particulièrement dans des marchés où la demande est élevée.
- Mettre en place des fonds locaux spécifiquement consacrés au démarrage et à la consolidation des entreprises d'économie sociale, sous forme de contributions non remboursables.
- Promouvoir la formule de la coopérative de travailleurs comme une solution à la relève d'entreprises.
- S'assurer que les entreprises d'économie sociale soient admissibles à toutes les mesures gouvernementales, notamment celles touchant la recherche et le développement.
- Dans le but de soutenir financièrement les jeunes entrepreneurs sociaux, un Fonds devrait leur être réservé, semblable au Fonds de développement des entreprises d'économie sociale. Actuellement, les projets d'entrepreneuriat social qui ne sont pas des coopératives ne sont pas admissibles à ce Fonds.

3.4 Favoriser l'intégration socioéconomique des jeunes

3.5 Développer une approche intersectionnelle de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes issus de l'immigration et des communautés culturelles

- Que l'État fournisse une aide à la « transition culturelle »
- Que l'État québécois reconnaisse l'implication et l'engagement des jeunes dès le secondaire en tant qu'acquis professionnel pour faciliter leur accès à l'emploi
- Que l'État facilite la reconnaissance des acquis et des compétences professionnelles de la main-d'œuvre immigrante et améliore les programmes de francisation qui lui sont destinés

- Que des mesures d'évaluation des efforts fournis afin d'intégrer la diversité dans la fonction publique soient réalisés, que les résultats soient partagés et que des mesures de correction soient mises en œuvre pour atteindre ces objectifs
- Que l'État favorise, à l'aide d'un accès à des formations gratuites ou avec crédits d'impôt, la reconnaissance des acquis des employés aux parcours atypiques et le comblement des lacunes partielles de compétences dues par exemple à une absence prolongée sur le marché du travail.

Axe 4 – Une citoyenneté active et plurielle

4.1 Favoriser la représentativité des jeunes dans les instances décisionnelles

- Se doter de procédures claires afin que les organisations publiques intègrent les jeunes, particulièrement ceux issus de l'immigration et des communautés culturelles, au sein de leurs instances décisionnelles
- Poursuivre les programmes de formation pour que les jeunes immigrants et de la diversité soient sensibilisés et outillés à prendre pleine part à la vie démocratique
- Contacter les organisations jeunesse, têtes de réseaux, afin qu'elles réfèrent des candidats jeunes selon le profil recherché
- Développer une banque de candidatures jeunes potentielles pour les postes décisionnels (conseil d'administration, etc.)
- Offrir des programmes de mentorat ou de la formation continue pour les jeunes administrateurs et administratrices

4.2 Favoriser et promouvoir la participation citoyenne

- Mettre sur pied un programme national de bénévolat pour les jeunes de 18-35 ans à l'échelle provinciale, dont les acquis seront reconnus par des certifications gouvernementales ou encore des crédits scolaires
- Introduire un cours à l'éducation civique et politique dans le cursus scolaire

- Favoriser la participation citoyenne dès le secondaire en réformant les comités d'élèves
- Offrir des expériences concrètes et pratiques de participation citoyenne pour les jeunes en impliquant le plus souvent les parents

4.3 Mettre en pratique des comportements de développement durable chez les jeunes

- Favoriser l'intégration des jeunes dans les processus décisionnels des initiatives visant la réduction des GES et l'adaptation aux changements climatiques
- Favoriser des projets éducatifs pour les jeunes, notamment sur l'acquisition de compétences simples en agriculture
- Sensibiliser et outiller les jeunes sur les changements climatiques
- Que l'État instaure un « fonds des générations » environnemental

Conclusion

Fort de 15 années de concertation jeunesse et de positionnements sur une multitude d'enjeux clés le FJÎM demeure une organisation jeunesse clé pour défendre et porter la voix des jeunes de la région montréalaise en plus d'être une organisation ancrée dans son milieu. Depuis l'an 2000, le FJÎM s'est notamment démarqué par son leadership et sa créativité en portant des projets innovants ayant eu des impacts positifs et durables sur la collectivité.

Ayant contribué à la production de la première politique jeunesse, ainsi qu'aux stratégies et plans d'actions jeunesse subséquents, le Forum Jeunesse de l'île de Montréal estime que la participation des jeunes au présent exercice de consultation est important. Notre contribution a avant tout pour but de s'assurer que la voix des jeunes Montréalais et Montréalaises soit entendue. C'est aussi pour s'assurer que les orientations du gouvernement et les initiatives qui touchent les jeunes, reflètent les réalités de la jeunesse montréalaise. Nous sommes donc ravis d'y prendre part.

Nous souhaitons réitérer l'importance pour la concertation des organisations jeunesse montréalaises de voir certains principes fondamentaux être partie prenante de la politique jeunesse. À savoir que celle-ci mette de l'avant, et de façon transversale, le principe du « pour et par les jeunes » ; que les formules de financement des projets jeunesse soient revues selon une logique de proportionnalité des moyens, afin de les rendre plus équitables et qu'elles prennent en compte la complexité de la réalité montréalaise; enfin, que du financement récurrent soit disponible pour des projets jeunesse structurants gérés par des structures de concertation jeunesse reconnues (Forums jeunesse régionaux) et que ces structures soient financées au moins à hauteur de 2,28M\$ pour leur permettre de poursuivre leurs activités.